apur

2018

RAPPORT D'ACTIVITÉS

UNE ANNÉE AVEC L'ATELIER

ATELIER PARISIEN D'URBANISME

Directrice de la publication : Dominique ALBA

L'ensemble des collaborateurs de l'Atelier en 2018 :
AILENBUADE Dorothy, ALBA Dominique, ALGIS Maxime, ARENES Jean-François, ARNAUD Jean-Charles, AUBOIS Jérôme, AVRAMOVA-CHARLANDJIEVA Veneta, BAROIN Paul, BEAUDOUX Solange, BEAUMONT Marion, BEAUREGARD Alain, BELLA Malika, BENKIMOUN Samuel, BERTRAIS Dolorès, BERTRAND Céline, BERTRAND Damien, BERTRAND Frédéric, BESSE Marie-Thérèse, BEYNE Lo Polly, BIGORGNE Julien, BLANCOT Christiane, BONIJOL Jean-Christophe, BOUDEAU Marcelin, BOURDON Elise, BOUVIER Bruno, BRUNEAU Florent, CASTELL Jean-Pierre, CATINEAU Grégoire, CHARASSON Maud, COLIN Julie, CROS Mathieu, DELAHAYE Christine, DESPLAS-PRADIGNAC Lise, DESSENNE Edwige, DOREL Véronique, DRAGONI Maria, ETHEVE Jérôme, FAURE Emmanuel, GALLISSIAN Jules, GICQUEL Julien, GRENOT Hedlyne, HANAPPE Florence, IMPINI Hélène, JANKEL Stéphanie, JEAN-MARIE Audry, KHALOUA Morad, KRCMAR Slobodanka, LACOMBE Béatrice, LAITHIER Tristan, LEGER Thierry, LINEL Marie-Catherine, LITOU Marine, LO PINTO Anaïs, LONGUET François, MARIOTTE Clément, MOHRT François, MOLINAR Chiara, MOLINIER Marie, MOREAU Emilie, NGUYEN Quoc Thai François, NICOL Michèle-Angélique, NOURY Amélie, ORTAIS Corentin, PAIROT Clément, PARISY Hélène, PELLOUX Patricia, PEPION Ludovic, PHILIPPE Marie, PIERRE-MARIE Emmanuelle, PLANCHOT Laurent, POITOU Jennifer, QUERLIER Isabelle, RANDAL-BIGUET Guylène, RAZAFIMAHATRATRA Lala Harinjaka, RENOUVEL Sophie, RIBEIRO Marina, RICHARD Olivier, RICHON Jeanne, ROBERT Muriel, ROGER Sandra, ROUHAUD Clémence, ROUX-BRUGGHEMAN Emmanuelle, ROYNARD Pascale, SENEGAS Gabriel, SERVAIS Anne, SORLIN-SARAZIN Pascale, TABTI Samir, TECHER Aude, THOMAS Pascale, TRETON Quentin, TRY-LEYGNAC Bophanavy, VAULEON Yann Fanch, VELA BARRON Gustavo, VILLOT Anne-Marie, ZAID Serida, ZATTI Alice.

Cartographies et illustrations : Apur sauf mention contraire
Mise en page : Apur
Date de parution : juin 2019
apur.org

SOMMAIRE

LES PARTENAIRES 4

ÉDITO 5

UN ATELIER, PLUSIEURS PÉRIMÈTRES 6

LES CHIFFRES CLÉ 7

UNE ANNÉE AVEC L'ATELIER 9

CATALOGUE DES PUBLICATIONS 17

REMERCIEMENTS 57

LES PARTENAIRES DE L'APUR

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'État représenté par :
• le ministre de l'Intérieur (donnant délégation au préfet de la région d'Ile-de-France/préfet de Paris, M. Michel CADOT ou son délégué)
• la ministre de l'Égalité des territoires et du logement (donnant délégation au directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France, Mme Emmanuelle GAY ou son délégué)
• le ministre de l'économie et des finances (donnant délégation à la directrice régionale de l'Insee, Mme Marie-Christine PARENT ou son délégué)
• la ministre de la Culture et de la communication ou son délégué
• le préfet de Police de Paris, M. Michel DELPUECH ou son délégué

La Ville de Paris représentée par :
• Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris
• M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint à la maire de Paris chargé de l'urbanisme, de l'architecture, des projets du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité
• M. Patrick BLOCHE, conseiller de Paris, adjoint à la maire de Paris chargé de l'éducation, de la petite enfance et des familles
• M. Paul SIMONDON, conseiller de Paris, adjoint à la maire de Paris chargé de la propreté
• M. Claude DARGENT, conseiller de Paris,
• M. Jacques BAUDRIER, conseiller de Paris, conseiller délégué à l'architecture et aux Grands projets de renouvellement urbain
• Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, conseillère de Paris
• M. Jérôme DUBUS, conseiller de Paris

Le Département de Paris représenté par :
• M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint à la maire de Paris chargé des transports, de la voirie, des déplacements et de l'espace public, trésorier de l'Apur

La Métropole du Grand Paris représentée par :
• Mme Valérie MAYER-BLIMONT, conseillère métropolitaine déléguée auprès du président, conseillère métropolitaine, adjointe au maire de Santeny ou son délégué
• M. Olivier KLEIN, vice-président de la Métropole du Grand Paris, maire de Clichy ou sa déléguée
• M. Ivan ITZKOVITCH, conseiller métropolitain, adjoint au maire de Rosny-sous-Bois ou sa déléguée

La Société du Grand Paris représentée par :
• Mme Catherine BARBÉ, Directrice des partenariats stratégiques

Le Forum métropolitain du Grand Paris représenté par :
• M. Jean-Yves LE BOUILLONNEC, président ou son délégué

La Chambre de Commerce et d'Industrie départementale de Paris représentée par :
• M. Dominique RESTINO, Président de la CCI départementale de Paris ou son délégué

La Régie Autonome des Transports Parisiens représentée par :
• Mme Catherine GUILLOUARD, présidente directrice générale ou son délégué

Le territoire Grand Paris Seine Ouest (T3) représenté par :
• M. Pierre-Christophe BAGUET, Président ou son délégué

* **Le territoire Plaine Commune (T6) représenté par :**
• M. Patrick BRAOUEZEC, président ou son délégué

* **Le territoire Paris Terres d'Envol (T7) représenté par :**
• Mme Martine VALLETON, vice-présidente ou son délégué

Le territoire Grand Paris Grand Est (T9) représenté par :
• M. Claude CAPILLON, vice-président, maire de Rosny-sous-bois ou son délégué

Le territoire Est Ensemble (T8) représenté par :
• M. Claude ERMOGENI, conseiller délégué au territoire de la Plaine du canal de l'Ourcq ou son délégué

Le territoire Grand-Orly Seine-Bièvre (T12) représenté par :
• M. Romain MARCHAND, premier vice-président délégué au projet de territoire ou son délégué

Le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) représenté par :
• Mme Frédérique DENIS, conseillère départementale ou son délégué

Le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC) représenté par :
• M. Jacques JP MARTIN, président ou son délégué

* **Ile-de-France Mobilités représenté par :**
• M. Laurent PROBST, directeur général ou son délégué

Le Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) représenté par :
• M. Jacques GAUTIER, président, maire de Garches ou son délégué

Assistance publique — Hôpitaux de Paris (APHP) représenté par :
• M. Martin HIRSH, directeur général ou son délégué

La Caisse des dépôts représentée par :
• M. François ELIA, directeur régional adjoint Ile-de-France ou son délégué

* **Eau de Paris représentée par :**
• M. Benjamin GESTIN, directeur général ou son délégué

* **L'Établissement public d'aménagement universitaire de la région Île-de-France (EPAURIF) représenté par :**
• Thierry DUCLAUX, directeur général ou son délégué

Grand Paris Aménagement représenté par :
• M. Thierry LAJOIE, président directeur général ou son délégué

Paris Habitat représenté par :
• M. Stéphane DAUPHIN, directeur général ou son délégué

Ports de Paris représenté par :
• Mme Régine BREHIER, directrice générale ou son délégué

SNCF Immobilier représentée par :
• M. Benoît QUIGNON, directeur général ou son délégué

* **Le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) représenté par :**
• M. Jean-Jacques GUILLET, président, maire de Chaville

* Représentant au Conseil d'administration en 2018

ÉDITO

En 2018, l'Apur a publié plus de 75 travaux dans le cadre de son programme de travail. Cette année a été marquée par un fort accompagnement des politiques publiques au travers des documents d'urbanisme structurants, tels que le SCOT, le PMHH, le PADD, élaborés en collaboration avec les partenaires de l'Atelier.
Cette production s'inscrit dans les thématiques développées lors de nos 50 ans mais aussi par des travaux prospectifs autour de la production cartographique et des nouvelles données.

Fort de son demi-siècle d'expertise urbaine, l'Apur a continué à enrichir les observatoires qu'il anime avec de nouveaux travaux comme par exemple, sur le champ sociétal, l'accompagnement de la nuit de la solidarité et le suivi des populations fragiles. Dans le cadre de l'Observatoire des quartiers de gare du Grand Paris Express, il a assuré le suivi des mutations ou bien encore réalisé l'édition trisannuelle de la BD Commerce (base de donnée commerce). Cette matière est d'autant plus riche qu'elle s'inscrit sur la longue durée, les données étant collectées et analysées depuis de nombreuses années par l'Atelier – ce qui assure une prise de recul nécessaire et précieuse lorsque l'on travaille sur ce temps long propre à la ville.

L'Apur fait aussi évoluer ses méthodes de travail. Une place plus importante est donnée désormais aux outils interactifs pour permettre l'accès du plus grand nombre à la connaissance produite, comme le travail réalisé dans le cadre des Data Portraits des 131 communes de la Métropole du Grand Paris. Nous avons également mené de très nombreux ateliers avec des participants variés : nos partenaires bien sûr mais aussi des habitants, et d'autres acteurs de la ville, considérant que la conversation est une nécessité pour apporter aujourd'hui des réponses pertinentes aux nombreux sujets dans lesquels nous sommes impliqués.

L'année 2018 est riche d'enseignements : ce rapport souhaite les illustrer par la présentation de quelques résultats largement diffusés sur le site internet. Cette production de connaissance, mission première de l'Atelier, s'ancre dans l'histoire et marque notre engagement au service d'une ville pour tous – ceux qui habitent, ceux qui passent comme ceux qui arrivent. Une ville économe ou le déjà là inspire l'avenir. Ce travail collectif est fait avec vous et pour tous. Nous vous en remercions et vous en souhaitons bonne lecture.

Claude Dargent,
conseiller de Paris,
Président de l'Apur

Dominique Alba,
architecte,
Directrice générale
de l'Apur

UN ATELIER, PLUSIEURS PÉRIMÈTRES

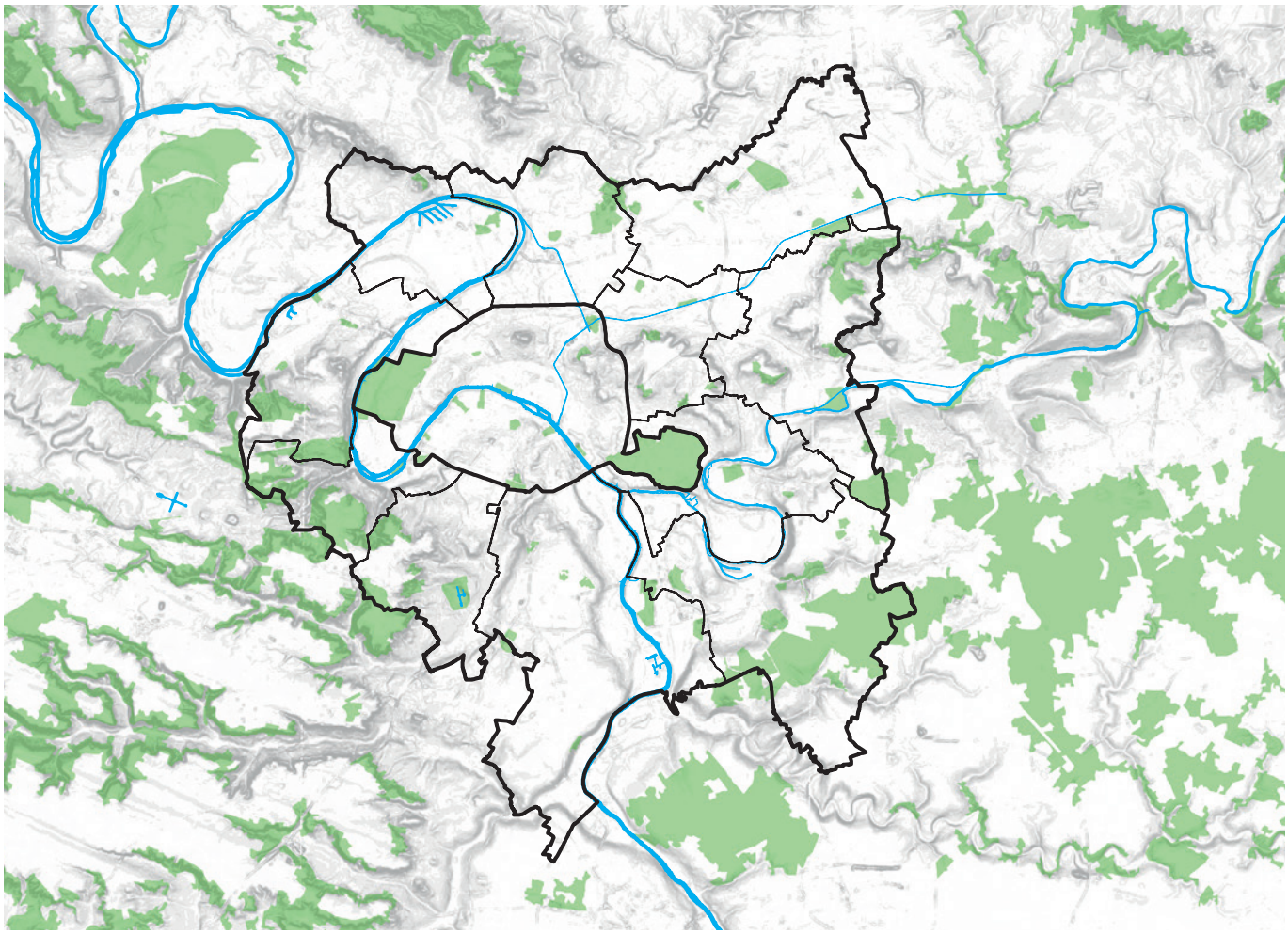

À TRAVERS LE MONDE

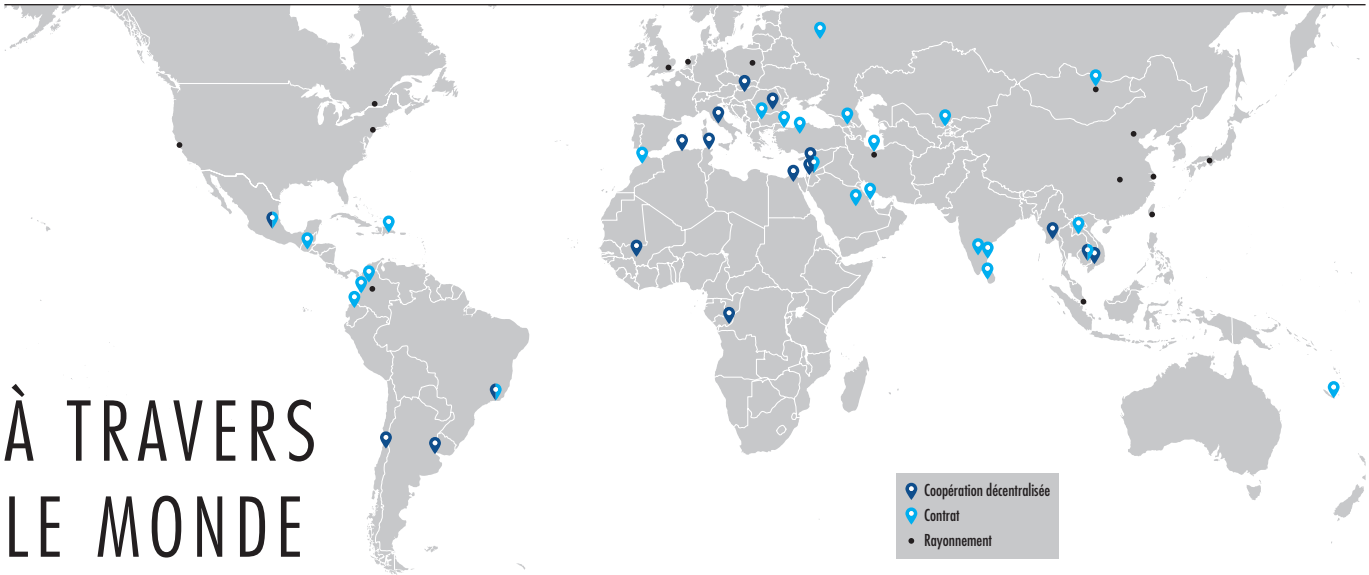

LES CHIFFRES CLÉ DE L'APUR

80
SALARIÉS (ETP en 2018)

27
PARTENAIRES

+ de 20
MÉTIERS

+ de 75
TRAVAUX PUBLIÉS EN 2018

253 000
VISITES SUR LE SITE

773 000
PAGES WEB CONSULTÉES

+ de 18 500
ABONNÉS À NOS COMMUNICATIONS
(réseaux sociaux + newsletter)

17 délégations étrangères reçues

8 participations à des événements à l'international

RÉPARTITION DES TEMPS D'ÉTUDES
(hors prestations)

UNE ANNÉE AVEC L'ATELIER

Comment être une métropole apprenante ? Comment préparer la métropole post voiture ? Que pouvons-nous produire ? Quels services, quels espaces avec nos 360 millions de mètres carrés ? Quelle place pour chacun des 7 millions de métropolitains, et pour les autres ?

En novembre 2017, à l'occasion des 50 ans de l'Atelier, nous avions collectivement choisi ces questions comme fils conducteurs à suivre. Le rapport d'activités 2018 en est une première illustration avec au cœur des travaux une attention au « déjà là » et aux nouveaux modes de faire, avec la coproduction, le partage, le multi-usage, l'urbanisme transitoire, le recyclage, sans oublier une plus grande connaissance de la population à la fois citadine et citoyenne.

La planification urbaine qui depuis l'après-guerre s'inscrit dans un cadre normatif s'ouvre à la planification inventive.

Les travaux 2018 investissent ce renouvellement nourri des échanges avec tous les partenaires, accompagnés de bases de données toujours plus riches et précises, et soutenus par un dispositif de communication plus agile. Nous avons consolidé de nouvelles méthodes de travail en nous appuyant sur une production plus collective, alimentée par de nombreux échanges en atelier et toujours renforcée par les visites de terrains.

Alors qu'avons-nous produit et appris en 2018 ?

Nous avons appris à regarder autrement la ressource métropolitaine au travers du stock bâti, soit 360 millions de m^2. La connaissance approfondie de cet héritage s'inscrit dans des analyses sur la longue durée (mobilisant en particulier la connaissance acquise sur les 50 dernières années) ; elle révèle la permanence de la longue histoire et de la géographie, tout en soulignant l'arrivée de multiples changements qui ne demandent pas toujours une production nouvelle en mètres carrés et s'inscrivent dans l'existant.

La synthèse de l'observatoire des quartiers de gare du Grand Paris Express, le diagnostic du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) et du Plan Métropolitain pour l'Habitat et l'Hébergement (PMHH) illustrent parfaitement cette permanence et le lent mouvement de la ville (stabilité de la structure de la population liée à la nature du parc de logement, difficultés face au vieillissement du parc, permanence des inégalités sociales et du déséquilibre Est/Ouest, traces anciennes de l'agriculture). En particulier, le recollement des PLU des 131 communes de la Métropole du Grand Paris (MGP) montre comment la majorité des règlements consolident le paysage existant. L'étude sur les évolutions conjointes du parc de logement et de la population en Île-de-France menées avec l'Insee et les travaux sur l'ensemble des projections démographiques confirment cette lente évolution, y compris les variations parisiennes qui restent très faibles.

25 % de surface en projet, 30 % des habitants de moins de 18 ans, plusieurs centaines de milliers d'emplois accessibles… Les 68 quartiers de gares du Grand Paris Express révèlent la richesse et la diversité métropolitaine. La synthèse publiée en partenariat avec la Société du Grand Paris et la DRIEA Ile-de-France présente les enseignements tirés de plus de 4 ans d'études approfondies. 66 monographies, 7 études sur le tissu économique, 7 analyses croisées et 4 études thématiques (culture, santé, sports et habitat) viennent étayer ce rapport inédit sur les caractéristiques des quartiers de gare du Grand Paris Express. Il décrit précisément les 13 280 hectares de ces quartiers, amenés à devenir des pôles de développement d'emplois ou de logement pour toute la Métropole.

Dans la MGP

- + **23 564** habitants en moyenne chaque année
- **3,5** millions de logements, **51 200** logements autorisés à la construction en 2017

À Paris

- **75 000** enfants de moins de 3 ans en **2050** contre 68 000 en 2015
- **262 000** personnes âgées de 75 ans ou plus en **2050** contre 170 00 en 2015

© ph.guignard@air-images.net

À l'inverse, les travaux menés dans le cadre de l'observatoire de la ville durable, en particulier sur les mutations du tissu parisien, les études autour de l'innovation, de l'alimentation durable, des équipements publics témoignent de l'importance prise par d'autres actions qui construisent de nouvelles urbanités.

Ces actions ne sont plus guidées par la seule production de mètres carrés mais par des réponses portées par un juste équilibre entre ce qui est là et nos besoins qui, de fait, peuvent aussi trouver place dans ce qui est déjà là, et réduire ainsi la pression sur les ressources. L'étude autour des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 comme accélérateurs d'innovations durables montre comment une approche à partir de la logistique peut engager une révolution du BTP, le développement de filières de réemploi, la mise en place d'une nouvelle stratégie foncière dite « circulaire » et la création de plateformes de consolidation. Le volet « Déchets » de l'atlas des grandes fonctions métropolitaines dresse l'état des lieux d'un système complexe : bacs de collecte dans les cours d'immeuble ou devant les pavillons, déchèteries sous les ouvrages d'art ou en limites communales, garages à bennes plus ou moins intégrés, usines de traitement au cœur des quartiers en développement, un système « en ville »qui occupe 125 hectares sur le territoire métropolitain, surface qu'il faudrait doubler pour répondre aux objectifs que nous nous sommes fixés.

Dans un registre similaire, l'étude « Gérer autrement les eaux pluviales » montre comment la volonté de restaurer la baignade en Seine et en Marne à horizon 2024 impose de mettre en place des actions pour améliorer la qualité des cours d'eau. Augmenter de 5 % les surfaces du territoire à déconnecter du réseau serait l'une des actions à mettre en œuvre. Un objectif ambitieux dans un contexte où la tendance est à l'imperméabilisation.

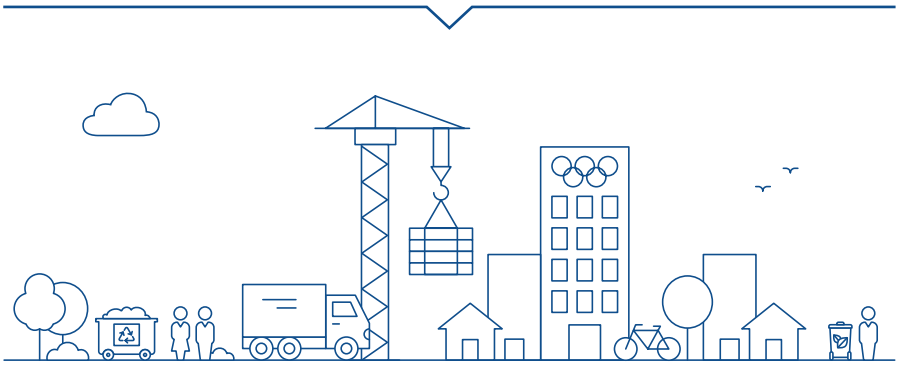

- **125 ha** : l'emprise actuel pour traiter nos déchets dans la Métropole, cette surface doit être doublée pour répondre aux besoins
- **435 000 m²** à construire pour les 2 villages olympiques
- **-1/3** de camions pour le village olympique dans l'hypothèse de la construction bois en phase gros œuvre

Pour accompagner concrètement l'évolution importante dans la gestion des eaux pluviales, l'Apur publie une étude sous forme d'une boîte à outils et d'une méthodologie cartographique à destination de tous les acteurs urbains. Ce travail décrit les changements de cultures engagés et propose des retours d'expérience : la gestion locale de l'eau de pluie est possible et plébiscitée là où les choix dominants ont très longtemps privilégié des outils industriels centralisés.

Le logement n'échappe pas à cette mutation avec d'une part toujours plus de connaissance du parc et de son occupation mais aussi la prise de conscience collective de l'importance de disposer d'un parc habité et habitable : 1 % de vacance dans la MGP équivaut à une année entière de production neuve. De même, limiter les locations meublées touristiques est aussi important que de créer de nouveaux logements. Sur ce sujet, le travail mené avec le master « Governing the large Metropolis » de Science Po Paris a permis une comparaison européenne des politiques menées sur le sujet de la location courte durée et un échange fructueux entre les élus des villes étudiées lors de leur présentation en juin 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris.

Concernant les évolutions du logement, les travaux de l'Apur qui ont été repris dans l'exposition « Habiter plus, habiter mieux » au Pavillon de l'Arsenal, ont mis en lumière la progression du confort des logements, avec des logements plus grands et moins « occupés ». Par exemple, la surface moyenne du logement est passée de 26 m² par personne à la fin des années 70, à 31 m² par personne.

Autre questionnement structurant, comment préparer la métropole post voiture ?
Ce sujet traité de longue date par l'Atelier a été abordé en 2018 à la fois sous l'angle des nouvelles technologies avec une publication sur le véhicule autonome, mais aussi sur l'optimisation des services avec une étude qui vise à mettre en place le rabattement nécessaire pour la plus grande efficacité du nouveau réseau de transport et augmenter la part modale du vélo.
L'Apur a également produit des travaux pour la réalisation de boucles cyclables à l'occasion des JOP 2024, et accompagne la mise en place de la Zone à Faible Emission (ZFE). Il a organisé plusieurs ateliers d'échanges et participé à de nombreuses tables rondes pour rapprocher les acteurs, contribuer à une culture collective et dessiner ensemble un chemin cohérent. Par exemple, accélérer les continuités cyclables et l'offre de service, hiérarchiser l'occupation de l'espace public aux abords des gares. Ces travaux sont tous prolongés en 2019 avec d'une part un travail à l'échelle parisienne utilisant le levier du stationnement et d'autre part aux côtés du Forum Métropolitain avec l'accompagnement de la consultation pour les routes du futur.
Si la mobilité est un sujet complexe, on voit peu à peu se dessiner de nouveaux équilibres autour de la multi-mobilité : chacun se déplace non plus avec un mode unique mais en sollicitant différents modes de transports, ces derniers étant eux-mêmes optimisés au regard de l'espace public disponible toujours très limité dans les communes de la Métropole du Grand Paris.

Le stock bâti, la mobilité maîtrisée n'apportent qu'une partie des réponses aux attentes des citadins.

Chacun attend un cadre de vie propice à son épanouissement : avec un accès facilité à tous les services et dans un temps court (la ville du quart d'heure), la réduction des nuisances sonores et de la pollution de l'air, tout cela dans un contexte de limite des dépenses des collectivités.
La mise en réseau, le partage, le déploiement équilibré de la fibre, le développement des structures d'appui à l'innovation avec un soutien aux PME et PMI dans le cadre, par exemple, d'un système collectif comme l'arc de l'innovation, sont autant de réponses à intégrer aux politiques urbaines. Plusieurs travaux menés en 2018, certains prolongés en 2019 permettent de mieux comprendre ces sujets en vue d'un usage possible par les collectivités, les aménageurs mais aussi les citoyens. L'étude du déploiement de la fibre montre par exemple le retard pris dans les quartiers populaires.
Bénéficier de toujours plus de services reste une demande majeure avec une impatience d'autant plus forte que le citadin peut aujourd'hui devenir lui-même producteur de services grâce à aux possibilités du digital. Une étude prospective sur les conséquences de cette mutation, « Équipement et services publics en 2030 » sera remise mi-2019. Une étape intermédiaire a été présentée lors de la journée innovation de la ville de Paris et des journées Smart Cities organisées avec la Tribune. Et si les premiers éléments présentés témoignent de la diversité des innovations engagées par les services des collectivités, ils soulignent tout autant la difficulté des contraintes de gestion partagée, et de surcoûts.

- **4 %** des actifs prennent le vélo pour aller au travail à Paris *(12 % à Bordeaux, 16 % à Strasbourg)*
- **7 050** années de vie gagnées chaque année suite à la mise en place de la ZFE métropolitaine
- **1 030 km** d'aménagements cyclables à Paris et en Seine-Saint-Denis en 2018

Toujours dans le même cadre, plusieurs travaux ont été publiés pour analyser et évaluer « l'innovation » et le parcours des entreprises innovantes permettant une meilleure compréhension de cet écosystème et la mise en place d'indicateurs pour améliorer l'efficacité de l'investissement public. En matière d'innovation publique, le suivi, depuis sa première édition, du budget participatif parisien a montré l'importance prise par l'espace public et l'environnement dans les choix des Parisiens.

Autre illustration de ces tendances, une étude dresse un premier état des lieux des différentes évolutions en cours pour une production et une consommation alimentaire plus durable. Elle prend en compte l'offre actuelle à Paris et ses liens avec le système de distribution et les lieux de production d'Ile-de-France.

L'année 2018 a été l'année de la mise à jour de la base des 62 500 commerces parisiens, accompagnée de plusieurs études, une base de données livrée en open data et, pour la première fois, une datavisualisation en ligne permettant à chacun de documenter et d'illustrer sa stratégie commerciale.

Les évolutions commerciales parisiennes analysées dans nos travaux en 2018 soulignent les transformations de la société et des modes de consommation : les fortes densités de population et la façon de se déplacer dans Paris, majoritairement à pied, favorisent le maintien de magasins de proximité variés et de petite taille. La montée en gamme d'une partie des commerces est rendue possible par la hausse du pouvoir d'achat des habitants.

Par rapport à l'enquête précédente, de nouvelles tendances émergent : le petit commerce alimentaire traditionnel augmente après une longue période de baisse ; le commerce de gros est toujours en forte diminution ; les services commerciaux liés au bien-être continuent de croître ; l'économie de la réparation et du recyclage se développe avec la crise et la volonté d'une société plus durable.

- **37 %** des emplois de la MGP dans l'arc de l'innovation
- **62 507** commerces et services commerciaux recensés à Paris
- **28** commerces et services commerciaux pour 1 000 habitants à Paris et 16 pour 1000 habitants dans la Métropole du Grand Paris

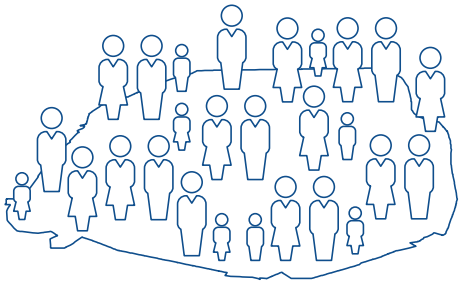

- **3 035** personnes en situation de rue à Paris dont 12 % de femmes
- **100 000** habitants dans les arrondissements 1, 2, 3, 4, soit 4,5 % de la population parisienne
- **2 233 000** Parisiens en 2050

Alors quelle place pour les 7 millions de métropolitains ?
Pour donner une place à chacun, il faut apprendre à se connaître.
Une personne interrogée lors de la Nuit de la Solidarité indiquait que participer à cette opération de décompte initiée pour la première fois à Paris en 2018 lui avait appris à regarder et à parler aux personnes à la rue. Cette connaissance de tous est rendue possible par de très nombreux travaux menés année après année en lien avec l'Insee. L'analyse des projections de population montre que d'ici 2050, la population de Paris devrait se stabiliser avec des évolutions différentes selon les arrondissements et selon les classes d'âges entraînant des besoins spécifiques en matière d'équipements et de services ; cela concerne en particulier le vieillissement de la population.
L'Apur renseigne depuis plus de 10 ans l'observatoire parisien des situations de handicap et nous avons aussi soutenu la mise en œuvre de la Nuit de la Solidarité en préparant les parcours des équipes et en analysant avec le Centre d'Action Social de la Ville de Paris (CASVP) les données collectées. C'est ainsi qu'est apparue l'évolution des profils des sans-abri, avec une forte présence des femmes qui s'est traduite par la mise en place de haltes réservées aux femmes.

Les 7 millions de métropolitains, ce sont aussi les habitants et usagers du centre de Paris. Les études sur les arrondissements 1,2,3,4 finement analysés pour accompagner la réflexion sur le projet de regroupement, ont confirmé à la fois leur rôle de centralité métropolitaine (la population y est deux fois plus importante le jour que la nuit) mais aussi quelques faiblesses par exemple en matière d'espaces « publics » de proximité ou de services aux habitants (accès à une nourriture saine, circuits courts par exemple).

Plus largement, et pour tenir compte au mieux des réalités de chaque situation et en particulier de chaque commune, l'Apur a renouvelé ses méthodes de travail et a consolidé ses connaissances nourries par des visites de terrain, par de très nombreux échanges en ateliers : agir sur un site, un quartier, un territoire, quel que soit le périmètre concerné, mobilise toujours plusieurs acteurs. Le travail en atelier permet d'offrir une place à chacun. Ces ateliers réunissent autour de thèmes préparés par l'Apur et les services des villes, des communes du territoire pour partager l'usage du règlement et définir les contours des évolutions pour les futurs documents réglementaires.

L'année 2018 s'est conclue par la mise à disposition des data portraits des 131 communes de la Métropole du Grand Paris ; chaque habitant peut ainsi comprendre sa commune de résidence mais aussi celle de son lieu de travail ou celle où vivent ses amis ; il peut les comparer, apprécier les tendances et contribuer ainsi à leur devenir.

En complément de ces données chiffrées très utiles pour tous les acteurs et fruits d'un travail collectif imposant, alors que le fait métropolitain s'affirme dans toutes ses dimensions sociales, urbaines et politiques, le paysage urbain se construit toujours par hasard au fil des projets.
Or, le « grand paysage » de l'agglomération est d'abord celui de la géographie, un territoire plus vaste délimité par des collines, des buttes, des vallées des plateaux qui en constituent les limites naturelles et des horizons lointains d'où l'on perçoit, au-dessus du velum du centre historique, des édifices ou des ensembles bâtis comme autant de points de repère du territoire.
L'Apur a réalisé une base de données qui fait l'inventaire des repères (tous les ponts et ensembles bâtis dont la hauteur contraste avec le tissu environnant ou est supérieure à 37 mètres), des belvédères à partir desquels les repères sont perceptibles et reconnaissables, et les repères bâtis.

Fort de l'expérience acquise à Paris, sur le territoire métropolitain et également à l'international, l'Atelier a continué de contribuer au rayonnement de Paris et de la Métropole par ses diverses activités internationales en 2018 : l'accompagnement de la Ville de Paris dans ses actions de coopérations décentralisées à Rangoun (Birmanie), Phnom Penh (Cambodge), Brazzaville (République du Congo), Amman (Jordanie) et Bethléem (Palestine) ; la participation à différentes manifestations à l'étranger (Montréal, Taïchung – Taïwan –, Amsterdam, Stuttgart) mais aussi l'accueil de 17 délégations étrangères dans ses locaux. Ces activités représentent un volume limité au regard de la production de l'Atelier mais c'est une réelle source d'enrichissement en plus de permettre un recul intéressant sur nos pratiques.

Dans le but de valoriser au mieux cette connaissance produite et de la rendre accessible, l'Atelier a continué de développer sa communication notamment sur le digital et en particulier sur les réseaux sociaux. L'Apur est aujourd'hui suivi par près de 15 000 abonnés, soit une augmentation de 30 % par rapport à l'année précédente. Le site Internet totalise près de 250 000 visites en un an. En interne, le service documentation a restructuré sa veille pour informer au mieux les salariés sur les grands sujets urbains. Enfin, sur le plan visuel, les équipes graphiques continuent de travailler à la lisibilité et à l'attractivité des documents produits au travers d'infographies, de chiffres clés, etc.

Une année riche de recherches, de rencontres ou l'Apur a su jouer son rôle de révélateur, d'accompagnateur et parfois d'agitateur. Une année tissée à partir de ces fils qui nous ouvrent à d'autres connaissances et d'autres partages.

- **70 indicateurs** sur les 131 communes de la MGP répartis en 6 thématiques :
  - démographie-société,
  - ménage-famille,
  - logement-habitat,
  - chômage-insertion,
  - économie-emploi
  - et cadre de vie

© ph.guignard@air-images.net

CATALOGUE DES PUBLICATIONS DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2018

- LIVRE
- ÉTUDE
- NOTE
- NOTE DE CADRAGE
- DATAVISUALISATION
- CARTE INTERACTIVE

CES PUBLICATIONS SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET DE L'APUR : apur.org

© ph.guignard@air-images.net

ÉTUDE

LES DISPOSITIFS EN FAVEUR DU LOGEMENT DANS LES PLU DES COMMUNES DE LA MÉTROPOLE

Depuis 2013, l'Apur a engagé un travail de récolement des PLU des communes dans le but de mieux apprécier les orientations d'urbanisme des communes afin d'accompagner la Métropole du Grand Paris dans l'élaboration du SCOT métropolitain, et d'aider les territoires dans la mise en œuvre de leur PLUI. Dans ce cadre, cette étude analyse les différents dispositifs contenus dans les PLU des communes de la Métropole du Grand Paris en faveur d'une politique locale de l'habitat.
La loi invite les collectivités publiques à atteindre certains objectifs et notamment à prévoir dans leur document d'urbanisme une offre de logements suffisante et adaptée à la demande. Plusieurs dispositifs ont ainsi été examinés : les zonages mixtes et d'habitat, les emplacements réservés pour logements, les secteurs de mixité sociale, les servitudes de taille minimale des logements et les secteurs de majoration des règles de construction pour les logements.

NOTE

LES DERNIERS CHIFFRES DU LOGEMENT SOCIAL À PARIS

L'État et la Ville de Paris décomptent officiellement 237 858 logements sociaux SRU en service à Paris au 1er janvier 2017, soit 20,5 % des résidences principales. De 2001 à 2017, la Préfecture puis le Département de Paris ont agréé un total de 98 227 logements sociaux : 26 117 logements PLAI – Prêt locatif aidé d'intégration – (26 %), 42 790 logements PLUS – Prêt locatif à usage social – (44 %) et 29 320 logements PLS – Prêts locatifs sociaux – (30 %).
Face à cette offre, le nombre de demandeurs de logements sociaux souhaitant un logement à Paris est particulièrement important et en progression par rapport aux années précédentes : 244 421 ménages ont renouvelé ou déposé une première demande en 2017 en indiquant Paris parmi leurs choix de localisation.
La demande de logement social qui s'exprime à Paris est principalement le fait de ménages aux ressources faibles : 67 % des ménages inscrits comme demandeurs de logement à Paris ont un niveau de revenus inférieur aux plafonds PLAI. Près de 11 000 logements sociaux parisiens ont été attribués au cours de l'année 2017 (baux signés).

LIVRE

SYNTHÈSE DE L'OBSERVATOIRE DES QUARTIERS DE GARE 2014-2017

4 ans d'enseignements de l'Observatoire des quartiers de gare à découvrir dans ce nouvel ouvrage.
Depuis 2014 l'observatoire des quartiers de gare du Grand Paris Express a permis de décrire et de comparer les caractéristiques urbaines et sociales des 68 quartiers qui accueilleront les futures gares du Grand Paris Express. L'objectif est d'accompagner les acteurs publics concernés dans l'élaboration de projets d'aménagement en les fondant sur un état des lieux détaillé, illustré par des données fines et factuelles.

Cet ouvrage fait la synthèse des 66 monographies, 7 analyses croisées et 5 études thématiques complémentaires déjà publiées par l'Apur, en partenariat avec la SGP et la DRIEA Ile-de-France. Les grands enseignements concernant les 68 quartiers représentant 13 280 hectares, 1,41 million d'habitants, 540 000 logements et 844 000 emplois y sont présentés.

ÉTUDE

LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS À VÉLO À PARIS ET DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Un demi-million d'étudiants poursuivent leurs études dans la Métropole du Grand Paris, un nombre qui a progressé de 25 % en 13 ans et qui devrait encore augmenter selon les projections du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Cet essor massif confronte les acteurs publics à des enjeux importants tant cette population, souvent décrite comme vulnérable dans les enquêtes d'experts, fait face à des besoins nombreux et variés.
Parmi ces besoins, les déplacements des étudiants à vélo, en particulier dans leur dimension utilitaire, sont peu connus. L'étude se place donc dans une logique exploratoire visant à mieux cerner ces modes de déplacements, en les quantifiant, en les qualifiant et en évaluant les moteurs et les freins liés aux différents usages.

Elle repose en grande partie sur les résultats d'une enquête menée auprès de plus de 600 étudiants du supérieur répartis dans 29 sites implantés à Paris et en proche couronne.
Le matériau accumulé permet de mettre en évidence une pratique des modes actifs, et en particulier du vélo, qui demeure limitée. Cette faiblesse relative résulte de la conjonction de facteurs multiples : des distances domicile-étude globalement élevées, des niveaux d'équipements en stationnement vélo et bornes Vélib' pas toujours suffisants et efficaces au regard des flux d'étudiants accueillis quotidiennement sur les sites, des conditions de trajets-vélo pas toujours optimales aux yeux de ce public (densité de circulation motorisée, manque de voies réservées).

DATAVISUALISATION

PARIS, LONDRES, NEW YORK : INDICATEURS, CARTOGRAPHIES COMPARÉES

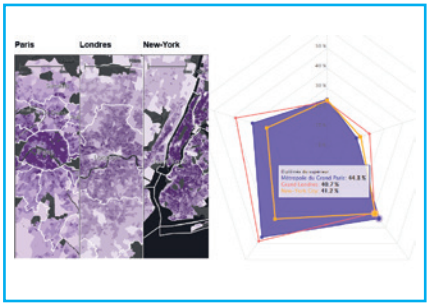

À partir d'une sélection de données chiffrées, deux applications pour mettre en regard les trois métropoles :

- Paris, Londres, New York : cartographies comparées ;
- Paris, Londres, New York : 28 indicateurs au radar.

Ce travail s'inscrit dans le prolongement d'une étude réalisée par l'Apur en 2015, en collaboration avec des étudiants du Master « Governing the Large Metropolis » de Science-Po Paris qui a permis de pointer les limites des grandes enquêtes de comparaison internationales existantes et préconisé l'élaboration d'indicateurs permettant de situer Paris dans le benchmark des métropoles mondiales.

L'outil de benchmark développé comprend deux interfaces : une interface cartographique à fine échelle et une infographie dynamique permettant de réaliser son propre benchmark sur la base d'une pré-sélection d'indicateurs.

Dans une volonté d'entière transparence sur les données mobilisées, l'Apur a réalisé un travail fin de sélection des indicateurs afin de s'assurer de leur comparabilité (champs, échelle, millésime…) et a restitué la méthodologie utilisée.

Il s'agit d'une première sélection d'indicateurs qui est vouée à être enrichie. À ce stade, seules les données disponibles en open data, sur les sites de statistiques publiques des trois États, ont été prises en compte.

ÉTUDE

PARIS — LONDRES : UNE SEULE MÉTROPOLE ?

Paris et Londres sont-elles condamnées à des comparaisons concurrentielles ou peuvent-elles imaginer un avenir partagé ?

C'est à cette question que l'Apur et le master Gouverning the large Métropolis de Sciences Po Paris ont tenté de répondre. Dans la compétition métropolitaine mondiale, regarder Paris et Londres non plus seulement comme des concurrentes mais comme deux villes pouvant se renforcer mutuellement en jouant de leurs complémentarités ouvre de nouvelles perspectives. Quelles sont les caractéristiques propres de ce vaste espace métropolitain, à l'aune des grandes régions métropolitaines mondiales ? Quels sont les points de rapprochement et sujets de coopération possible entre ces deux métropoles ?

Ce travail a été mené en 2017 dans le cadre d'un partenariat entre l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) et le Master « Governing the Large Metropolis » de Sciences Po Paris. À partir d'une revue de littérature et d'une vingtaine d'entretiens auprès d'acteurs publics et privés, l'étude présente différents niveaux de coopérations possibles entre Paris et Londres.

Le duo Paris-Londres est mis en perspective par l'analyse de trois exemples de coopérations entre grandes métropoles localisées sur plusieurs États : Hong-Kong-Shenzen-Macau, Seattle-Vancouver, Copenhague-Malmö.

L'étude rédigée en anglais a été présentée au Greater London Authority en juin 2017. Le travail se poursuit en 2018 par la mise en œuvre d'une enquête sur les usagers d'Eurostar en partenariat avec Sciences Po. En matière de mobilité, Eurostar constitue indéniablement le symbole le plus fort d'intégration métropolitaine entre Paris et Londres. Avec 10 millions de passagers en 2016, il est devenu un véritable trait d'union entre les deux villes.

NOTE

BUDGET PARTICIPATIF DE PARIS : QUI Y PARTICIPE ?

En 2016, 7 % de la population parisienne a pris part aux différentes démarches de Budget participatif de la Ville de Paris… 4 % a voté au Budget participatif de Paris. Les votants numériques représentent 49 % des votants. Plus des deux-tiers (68 %) de ces votants ont entre 25 et 54 ans. Les taux de participation sont moins forts dans les arrondissements de l'ouest parisien.

Les projets déposés sont distribués sur l'ensemble du territoire, à l'exception des 7e, 8e et 16e arrondissements qui se caractérisent par un nombre plus faible de projets. 35 % des projets déposés concernent le cadre de vie.

Cette note vise à préciser le profil des Parisiens qui participent au Budget participatif de Paris. Elle s'inscrit dans la continuité d'une publication qui analyse les projets déposés en 2015 : « *Budget participatif : à quoi rêvent les Parisiens ?* », publiée en 2016.

NOTE

ÉVOLUTION DE LA NATURE À PARIS DE 1730 À NOS JOURS

Un atlas cartographique inédit de 1730 à 2017 pour mieux comprendre les interactions entre les espaces plantés et les espaces bâtis dans Paris au cours de trois siècles de transformations urbaines.

L'étude autour de l'évolution de la nature à Paris propose un atlas cartographique inédit.

6 cartes (1730, 1830, 1900, 1930, 1975 et 2017) permettent de saisir les interactions entre les espaces plantés et les espaces bâtis dans Paris au cours de quasiment trois siècles de transformations urbaines, au moment où s'écrit un nouveau contrat entre la ville et la nature.

Aujourd'hui, la nature est au cœur de l'attractivité des villes à la fois alimentaire, environnementale, source de plaisir et de beauté. Elle est un équipement public du XXIe siècle. On compte aujourd'hui 15 ha d'agriculture urbaine déclarés, soit quasiment le double des années 70, dans une ville comme Paris, qui par ailleurs a construit de nombreux logements et équipements et augmenté sa surface d'espaces verts publics et privés de près de 400 ha en 40 ans pour atteindre 1 420 ha en 2017.

Une cartographie interactive permet également à chacun de parcourir l'histoire de ces différentes formes de nature dans son quartier.

Cette étude de l'évolution de la nature de 1730 à nos jours a été réalisée dans le cadre de la recherche-action Naturpradi : Nature(s) urbaine(s) en pratique(s) digitale(s), coordonné par LAA/LAVUE (UMR 7218 CNRS) et financée par l'AAP MODEVAL URBA, Ademe 2016-19.

CARTE INTERACTIVE

3 SIÈCLES D'ÉVOLUTION DE LA NATURE À PARIS, DE 1730 À 2017

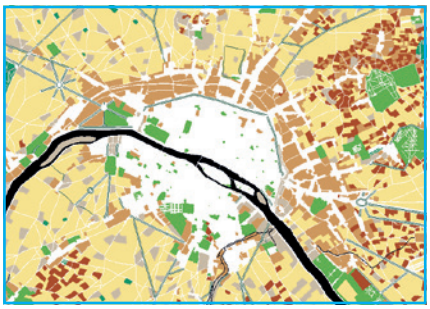

Cette carte interactive offre la possibilité de mettre en perspective la place de la nature à Paris de 1730 à 2017
L'outil permet de comparer les interactions entre les espaces plantés et les espaces bâtis dans Paris, à travers trois siècles de transformations urbaines.
La cartographie de ces 6 périodes (1730, 1830, 1900, 1930, 1975 et 2017) aide à la compréhension de l'évolution et des particularités de la nature à Paris à travers deux entrées majeures, la nature récréative d'une part (bois, parcs et jardins) et la nature productive d'autre part (grandes cultures, maraîchage et arboriculture).
L'outil permet aussi de consulter les plans de référence utilisés. Leur analyse donne la possibilité d'observer de manière détaillée l'occupation du sol de Paris depuis 1730. Il est ainsi possible d'examiner et de comparer le tissu urbain actuel avec celui des cinq dates étudiées.
Ce travail de reconstitution cartographique a été réalisé par l'Apur dans le cadre du projet de recherche NATURPRADI-Nature en Pratique(s) Digitale(s). Ce travail viendra enrichir un « Atlas de la nature en ville » qui paraîtra en 2019.

ÉTUDE

PROJET DE RECONVERSION DU SITE DES ANCIENNES PAPETERIES DE LA SEINE À NANTERRE

En 2017, L'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) a été missionné par la Ville de Nanterre afin de réaliser une étude pour un Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) d'un projet d'aménagement : la reconversion des Papeteries des Berges de la Seine à Nanterre.
Le site concerné se situe au nord de Nanterre, le long des berges de Seine, entre le parc départemental du Chemin de l'Île et la maison d'arrêt des Hauts-de-Seine, à proximité de l'échangeur A14/A86. Ancien site industriel, un projet de développement économique va voir le jour, (campus tertiaire, zone d'activité avec PME/TPE et artisanat, zone logistique, commerce, équipements sportifs et culturels, etc.) dans des constructions en bois (spécialité de Woodeum).
Outil novateur et intersectoriel, l'étude interroge ce projet urbain par le prisme de la santé selon cinq thématiques, mobilité et activités physiques, environnement, accès à l'emploi et à la formation, processus de réalisation du projet, risques et résilience.

NOTE

2,21 MILLIONS D'HABITANTS À PARIS AU 1er JANVIER 2015

La population parisienne baisse au rythme de -0,3 % par an entre 2010 et 2015.
Au 1er janvier 2015, Paris compte 2 206 488 habitants.
La population parisienne diminue sur la période 2010-2015 (-0,3 % par an), alors que la tendance était à la hausse depuis 1999.
Dix-huit arrondissements sur vingt enregistrent une diminution de la population et notamment dans les 2e, 7e et 8e arrondissements. Seuls les 13e et 14e arrondissements comptent plus d'habitants en 2015 qu'en 2010.
La baisse de la population à Paris s'explique principalement par la baisse des naissances constatée depuis 2010 et par la hausse de la part des logements inoccupés qui regroupent les logements vacants, les résidences secondaires et les logements occasionnels.

Cette note est un premier commentaire des résultats du recensement de la population au 1er janvier 2015 publiés par l'Insee.

apur

2,21 MILLIONS D'HABITANTS À PARIS AU 1er JANVIER 2015

NOTE n°120
FÉVRIER 2018

RÉSULTATS DU RECENSEMENT AU 1er JANVIER 2015

7 469
habitants en moins en moyenne chaque année à Paris, de 2010 à 2015

La population parisienne baisse au rythme de - 0,3 % par an entre 2010 et 2015

NOTE

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS : 7 MILLIONS D'HABITANTS

La population de la Métropole du Grand Paris augmente au rythme de +0,3 % par an entre 2010 et 2015.
Au 1er janvier 2015, la Métropole du Grand Paris dépasse pour la première fois la barre des 7 millions d'habitants.
La population métropolitaine s'est accrue de 117 800 habitants supplémentaires entre 2010 et 2015 (+0,3 % par an). Cette hausse prolonge à un rythme ralenti celle constatée lors de la période 1999-2010 (+0,7 % par an).
Le rythme de croissance est contrasté selon les territoires. Le T6-Plaine Commune enregistre le plus fort gain de population (+1,2 % par an), suivi des territoires T9-Grand Paris Grand Est (+0,9 %) et T12-Grand-Orly Seine Bièvre (+0,8 %). À l'inverse, Paris voit sa population diminuer de -0,3 % sur la période.

Cette note est un premier commentaire des résultats du recensement de la population au 1er janvier 2015 publiés par l'Insee.

apur

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS : 7 MILLIONS D'HABITANTS

NOTE n°121
FÉVRIER 2018

RÉSULTATS DU RECENSEMENT AU 1er JANVIER 2015

23 564
habitants en plus en moyenne chaque année dans la métropole, de 2010 à 2015

Une population qui s'accroît au rythme de 23 564 habitants par an entre 2010 et 2015

ÉTUDE

REGÉNÉRATION DE L'ESPACE PUBLIC À RIO DE JANEIRO – ESTACIO, SAARA LARGO DO MACHADO

Synthèse du séminaire du 14 décembre 2017.
Une mission parisienne a eu lieu à Rio la semaine du 11 décembre 2017, afin d'accompagner les services cariocas dans l'organisation et la conduite d'un atelier de requalification, selon une méthodologie développée à Paris, de trois espaces publics représentatifs du centre de Rio : le Largo do Machado, la rue projetée dans le quartier du Presidente Vargas – Saara ; et le Praça da Estacio.

Ce séminaire a permis d'initier une dynamique de projet autour d'une vision commune et de mettre à jour quelques premières actions simples et peu coûteuses à conduire dès que possible, pour amorcer auprès des habitants de Rio un mouvement de reconquête de l'espace public par les usages.
Les principales propositions faites durant ce séminaire sont synthétisées dans ce rapport.

ÉTUDE

ATLAS DES GRANDES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES

Un atlas des grandes fonctions métropolitaines pour documenter et éclairer les enjeux de la ville durable par le prisme des services urbains : logistique, eau et assainissement, énergie, déchets. 2050 est la date retenue pour une ville neutre en carbone, qui recycle ses déchets, améliore le cycle de l'eau, organise autrement la logistique et dispose de ressources énergétiques renouvelables. Atteindre ces objectifs nous engage dans une double révolution à la fois industrielle et culturelle.
Dans ce contexte exigeant, l'Apur s'est engagé dans la réalisation du premier atlas des grandes fonctions métropolitaines en lien avec tous les acteurs concernés au premier rang desquels ses partenaires.
Ce premier atlas réunit les analyses autour de la logistique, de l'eau et de l'assainissement, de l'énergie et des déchets.
Un second volume réunira les sujets réseaux numériques, universités, santé et cimetières.
L'Atlas des grandes fonctions métropolitaines dresse le portrait de ces fonctions dans leur état actuel ou leurs évolutions récentes, et présente les tendances à l'œuvre. L'importance de la connaissance à partager a conduit à réaliser un document en deux étapes et plusieurs chapitres. Cela permet une connaissance fine de chaque sujet, état des lieux et tendances actuelles, mais aussi offre la place pour des travaux plus complexes essentiels pour les évolutions futures qui verront ces services redéfinir leurs systèmes industriels au profit de systèmes en réseaux partagés, à différentes échelles et dépendant étroitement de situations urbaines diverses qu'offre la métropole.
Il s'agit de bâtir et de faire partager une nouvelle approche de ces services plus attentive aux ressources, associant global et local. Cette approche renouvelée prend appui sur les usagers, tout autant que sur les outils industriels du patrimoine vivant, pour anticiper les évolutions futures et les lieux nécessaires en lien avec l'évolution des territoires de la métropole.

ÉTUDE

LA FABRICATION DE LA MODE À PARIS, ENTRE HÉRITAGE ET INNOVATION

Paris a toujours été une ville dans laquelle il était possible de fabriquer. La mode en est un exemple particulièrement dynamique. Plus de 400 ateliers consacrés à la mode sont installés à Paris. Ils témoignent à la fois de la dynamique d'un secteur lié à l'histoire de Paris, leader mondial de la Haute Couture, mais aussi de la souplesse d'un tissu urbain qui, au fil des années, sait retrouver des espaces pour fabriquer en ville. Plus de 90 métiers trouvent leur place dans différents types de locaux : en rez-de-chaussée aussi bien qu'en étages.

Ces activités de fabrication, longtemps stagnantes ou déclinantes, sont entrées dans une évolution dynamique qui renvoie à plusieurs facteurs : la politique des maisons de couture pour protéger leur écosystème par le rachat de leurs fournisseurs ; l'action municipale pour offrir des structures d'accompagnement ; l'émergence de nouveaux réseaux qui contribuent à l'essor de la création comme « Au-delà du Cuir », « Made-in-Town », « L'Exception »…

ÉTUDE

L'ÉVOLUTION DES COMMERCES À PARIS — INVENTAIRE DES COMMERCES 2017 ET ÉVOLUTIONS 2014-2017

Un nouveau recensement des commerces parisiens a été réalisé pendant les mois de mars et avril 2017, à l'initiative de la Ville de Paris, de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et de l'Apur. L'étude appréhende l'ensemble de l'appareil commercial et son évolution depuis 2014, date de la dernière enquête, et sur la longue durée puisque les premiers recensements datent de 2000.

En 2017, Paris comptabilise 62 507 commerces et services commerciaux, ce chiffre traduit une très forte densité commerciale comparée à celle observée dans les centres-villes des grandes villes de province mais aussi par rapport aux 11 autres Établissements Publics Territoriaux composant la Métropole du Grand Paris.

Les évolutions commerciales accompagnent et soulignent les transformations de la société parisienne et de ses modes de consommation. Les fortes densités de population et la façon de se déplacer dans Paris, majoritairement à pied, favorisent le maintien de magasins de proximité variés et de petite taille. La montée en gamme d'une partie des commerces est rendue possible par la hausse du pouvoir d'achat des habitants.

Les évolutions technologiques marquent aussi les évolutions commerciales. L'usage d'internet pour acheter en ligne, s'informer ou se divertir détourne une partie des clients des marchands de journaux, agences de voyages, vidéoclubs, magasins de matériel photographique, etc. Ces commerces diminuent et laissent la place à de nouvelles activités.

Par rapport à l'enquête précédente, de nouvelles tendances émergent : le petit commerce alimentaire traditionnel augmente après une longue période de baisse ; le commerce de gros est toujours en forte diminution ; les services commerciaux liés au bien-être continuent de croître ; l'économie de la réparation et du recyclage se développe avec la crise et la volonté d'une société plus durable ; enfin, la vacance des locaux est en légère hausse, après une baisse marquée entre 2011 et 2014. Le taux de vacance s'établit à 9,3 % de l'ensemble des locaux en rez-de-chaussée contre 9,1 % sur la dernière période.

CARTE INTERACTIVE

SÉLECTION DE DONNÉES COMMERCIALES 2017

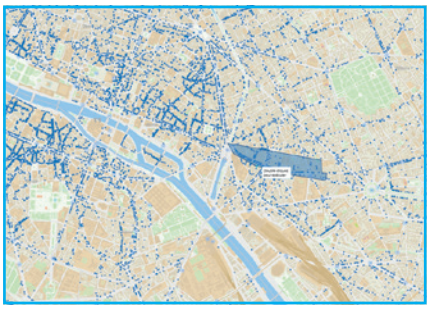

Cet outil interactif permet aux utilisateurs de dessiner un périmètre spécifique sur lequel les données de la Banque de données sur le commerce (BDCOM) 2017 seront extraites.

L'application permet des extractions des données commerciales issues de la BDCOM (base de données commerces) 2017 avec l'aide d'outils géométriques (polygones, cercles…) mais également à partir de croisements avec des périmètres graphiques prédéfinis : arrondissements, Quartiers de la Politique de la Ville (développement en cours pour cette dernière possibilité).

Les données 2017 sur le commerce parisien sont disponibles en Open Data :
- commerce — alimentaire ;
- commerce — non alimentaire ;
- commerce — restauration hôtellerie ;
- commerce — service commercial ;
- commerce — autres.

ÉTUDE

LE RÉCOLEMENT GÉNÉRAL DES PLU DES 131 COMMUNES DE LA MÉTROPOLE

Le récolement des PLU des 131 communes de la MGP : une base de données unique et un outil de connaissance à l'échelle fine des parcellaires communaux pour se comparer, apprécier l'impact des projets et se coordonner en vue de l'élaboration des PLUI.
Le récolement des Plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes de la Métropole du Grand Paris (MGP), réalisé par l'Apur depuis 2013, en agglomérant les données et la connaissance réciproque des PLU des communes, permet d'identifier les incohérences et les disparités, de définir les besoins d'harmonisation, de simplification… Il est un outil pour alimenter le débat sur les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI), les diagnostics territoriaux, puis les Plans d'aménagement et de développement durable (PADD) en relation avec les projets de territoire. Il permet également de mesurer les évolutions récentes de ces documents d'urbanisme sous l'effet des lois (Grenelle II, ALUR, MAPTAM, NOTRe…).
Cette étude porte sur le zonage des PLU, les règles morphologiques (hauteur, emprise au sol des constructions).
Le récolement des dispositifs en faveur du logement inscrits dans les PLU a été publié en décembre 2017. À venir : le récolement des emplacements réservés inscrits dans les PLU et le récolement des dispositifs des PLU en faveur de la préservation de l'environnement.
Les données créées, nécessaires à la réalisation de l'ensemble des cartes, sont désormais accessibles en open data (voir liens dans la rubrique ressources).

CARTE INTERACTIVE

STRUCTURE ET ÉVOLUTIONS COMMERCIALES DES ARRONDISSEMENTS PARISIENS

L'outil interactif « structure et évolutions commerciales » permet aux utilisateurs de consulter les fiches commerciales par arrondissement.
Les fiches par arrondissement sont présentées à partir des données issues de la Banque de données sur le commerce (BDCOM), recensement des commerces parisiens effectué en 2017 à l'initiative de la Ville de Paris, de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et de l'Apur. Cette enquête de l'ensemble des locaux situés en rez-de-chaussée des immeubles parisiens en est à sa 7e édition, les précédentes ayant été réalisées en 2000, 2003, 2005, 2007, 2011 et 2014.

Ces fiches présentent pour les 20 arrondissements parisiens la structure commerciale de chacun, selon les différents types de commerces (alimentaire, non alimentaire, restauration, services commerciaux, locaux vacants, autres types de locaux), en les comparant à Paris. Elles dévoilent les principaux chiffres clés (nombre de locaux recensés dont les commerces, densité commerciale pour 100 m de voie, densité pour 1 000 habitants), présentent les évolutions commerciales entre 2000 et 2017 par types de commerces et par comparaison celles des commerces et services commerciaux.

Les données 2017 sur le commerce parisien sont disponibles en Open Data :
- commerce — alimentaire ;
- commerce — non alimentaire ;
- commerce — restauration hôtellerie ;
- commerce — service commercial ;
- commerce — autres.

ÉTUDE

LE RABATTEMENT AUX FUTURES GARES DU GRAND PARIS EXPRESS

L'étude menée en 2017 et début 2018 sur le rabattement autour des gares poursuit les réflexions de l'Apur sur l'organisation des mobilités et la transformation des espaces publics dans le Grand Paris à l'horizon 2030.
Les travaux conduits sous forme d'ateliers avec les acteurs et les partenaires de l'étude soulignent l'importance de travailler davantage sur les interfaces des quartiers de gare, qui forment des « territoires d'entre-deux » souvent délaissés.
L'étude développe les enjeux spécifiques des territoires à l'échelle des 2 km, en particulier l'aménagement d'axes de rabattement structurants en faveur des bus et des vélos et l'installation de hubs de mobilités durables, adaptés aux besoins propres de la proche et de la grande couronne.
Au travers des portraits de gare de Saint-Denis-Pleyel et de Noisy-Champs, l'étude met en avant par ailleurs des propositions concrètes pour organiser ce rabattement, dans une approche complémentaire de celle des Comités de pôle. L'illustration des axes de rabattement structurants passe autant par l'aménagement de la rue du Landy à Saint-Denis, que par l'organisation d'un réseau cyclable cohérent à Noisy-Champs. L'étude propose enfin des outils plus opérationnels à destination des collectivités, comme l'estimation du dimensionnement du stationnement vélo en gare ou des exemples de « centrales de mobilité » et de services innovants, à l'initiative des acteurs locaux.
Les « territoires d'entre-deux », couverts par des distances de 5 à 10 minutes en bus et à vélo depuis les gares, se révèlent comme des lieux importants pour organiser la mobilité de demain.

NOTE

LA LIVRAISON DU DERNIER KILOMÈTRE

L'acheminement plus durable des marchandises jusqu'au client est un défi quotidien dans un contexte où la diminution de la pollution de l'air représente un véritable enjeu de santé publique et où les besoins d'une distribution au plus près du consommateur final augmentent. La logistique du dernier kilomètre s'adapte et innove pour répondre à ces exigences.

Cette note dresse un état des lieux des évolutions du secteur et fait le point sur les grandes tendances à l'œuvre aujourd'hui.

NOTE

LES CONTINUITÉS CYCLABLES PARIS – SEINE-ST-DENIS POUR LES JOP 2024

La convention d'accompagnement des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 entre Paris et la Seine-Saint-Denis prévoit, parmi ses actions, de renforcer le réseau cyclable et d'assurer sa continuité.

Pour accompagner l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et préparer l'héritage de ces derniers dans les territoires, une Convention de coopération entre la Ville de Paris, le département de la Seine-Saint-Denis et les Établissements Publics Territoriaux de Plaine Commune, Est Ensemble, Paris Terres d'Envol et Grand Paris Grand Est a été définie en juin 2016. Afin d'accélérer le rapprochement entre Paris et la Seine-Saint-Denis, l'une des actions vise à renforcer les réseaux cyclables et piétonniers entre Paris et le département, dans une optique de desserte des futurs sites olympiques et des grands équipements structurants.

Un travail de récolement de données d'aménagements cyclables a été réalisé en coopération avec les communes et territoires. Un parcours cyclable reliant les sites olympiques et paralympiques, les grands équipements structurants et irriguant les territoires de Paris et Seine-Saint-Denis, appelé « Boucles cyclables 2024 », a été défini avec les territoires et les collectivités en s'appuyant sur ces lieux à desservir ainsi que sur des itinéraires cyclables structurants existants. Ce projet de Boucles cyclables 2024 vise à donner une plus grande visibilité à la pratique du vélo et à accélérer la réalisation des quelques continuités manquantes. Le travail se poursuivra en 2018 en lien avec les collectivités afin d'identifier plus en détail les tronçons présentant des discontinuités cyclables, la nature des projets d'aménagements à engager, les tronçons à prioriser.

ÉTUDE

PARIS-RANGOUN, ÉLABORATION D'UN PROJET DE « ZONING PLAN »

Dans le cadre des actions de coopération entre Paris et Rangoun, avec le soutien de l'AFD, l'Apur travaille avec le Yangon City Development Commitee (YCDC) pour élaborer un projet de « zoning plan », c'est-à-dire l'équivalent du Plan Local d'Urbanisme (PLU).
Un secteur pilote, le Hlaing Township, a été choisi pour tester la méthode en réalisant toutes les étapes d'élaboration du document qui sera un outil de politique urbaine et un cadre réglementaire pour gérer les permis de construire.

La phase de diagnostic s'est déroulée de mars à octobre 2017, elle est restituée dans ce rapport. La phase d'élaboration du projet de zoning plan sera terminée en juin 2018. Ces travaux sont menés dans un contexte de développement de l'urbanisation peu maîtrisé qui nécessite la mise en place d'un cadre réglementaire le plus rapidement possible ainsi que l'élaboration d'outils de gestion, notamment d'un plan parcellaire adossé au fichier cadastral, qui constitue le second volet des travaux de l'Apur sur Rangoun.

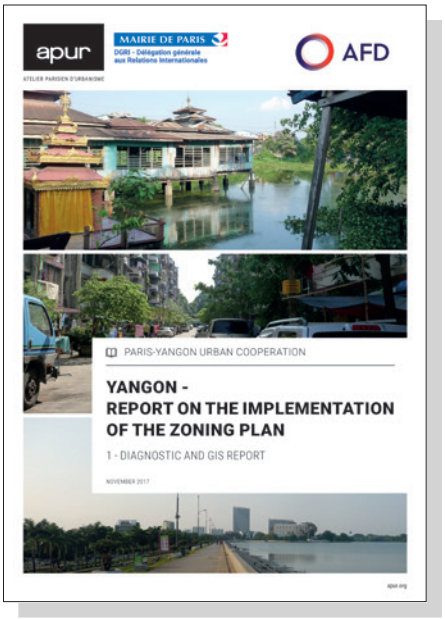

NOTE

LE GRAND PAYSAGE MÉTROPOLITAIN, UNE BASE DE DONNÉES ACCESSIBLE EN OPEN DATA

L'Apur a réalisé une base de données et une représentation cartographique des éléments du « grand paysage » de la métropole, comprenant les lieux à partir desquels ils sont perceptibles et reconnaissables.
Alors que le fait métropolitain s'affirme dans toutes ses dimensions sociales urbaines et politiques, le paysage urbain se construit parfois par hasard au fil des projets. Le « grand paysage » de l'agglomération n'est pas seulement celui de ses frontières administratives, mais aussi celui d'un territoire plus vaste délimité par des collines, des buttes, des vallées des plateaux qui en constituent les limites naturelles et des horizons lointains d'où l'on perçoit, au-dessus du velum du centre historique, des édifices ou des ensembles bâtis comme autant de points de repère du territoire.
L'Apur a réalisé une base de données qui fait l'inventaire des repères (soit tous les points et ensembles bâtis dont la hauteur contraste avec le tissu environnant ou est supérieure à 37 mètres) et des belvédères à partir desquels les repères sont perceptibles et reconnaissables.
Ces données informatiques et cartographiques doivent permettre par une mise en relation avec les documents de planification et d'études urbaines (PLU, SCOT) de mesurer l'évolution du territoire francilien. En fonction de l'emplacement et des formes d'aménagement retenus, les futurs projets pourront aussi bien renforcer ou altérer les grandes caractéristiques du paysage. La base de données englobe les territoires des quatre départements : Paris (75), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), plus les communes d'Argenteuil (95), d'Athis-Mons, de Juvisy-sur-Orge, de Paray-Vieille-Poste, de Savigny-sur-Orge et de Viry-Châtillon (91).
La démarche comporte deux parties. La première vise à identifier les lieux qui offrent des points de vue dégagés sur le « grand paysage » de la métropole, la seconde répond à la question « Que voit-on ? » et procède à l'inventaire des repères bâtis.

CARTE INTERACTIVE

MAISON DES ÉCONOMIES SOLIDAIRES ET INNOVANTES

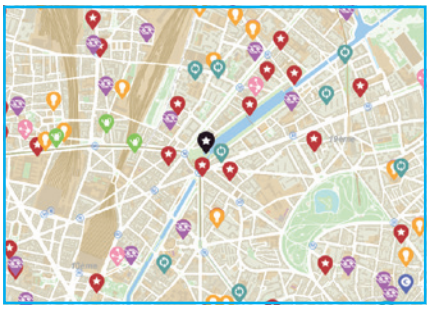

Les Canaux, Maison des économies solidaires et innovantes, impulsée par la Ville de Paris, fédèrent tous les acteurs économiques qui mettent la solidarité et la protection de la planète au cœur de leur projet. L'association agit comme un catalyseur en permettant les mises en relation et les synergies entre ces différents acteurs, institutionnels et économiques. Les Canaux apportent tant des solutions que des opportunités de développement aux membres de sa communauté.

Dans le prolongement de l'étude réalisée en 2015 sur les nouvelles économies, une carte interactive présente un millier d'acteurs solidaires et innovants du Grand Paris sur les thèmes suivants : commerces solidaires, services solidaires, réseaux et communautés, services collaboratifs, économies circulaires, finances solidaires ou encore agriculture urbaine.

Cet outil doit faciliter le partage d'expérience et la mise en relation des acteurs mais aussi rendre plus visible cette communauté.

Pour figurer sur cette cartographie dynamique, adresser un mail en précisant les informations suivantes :

- catégorie choisie ;
- nom de la structure ;
- adresse de la structure ;
- nom du dirigeant ;
- adresse mail et téléphone du dirigeant ;
- site internet.

ÉTUDE

UNIVERSITÉ SORBONNE-NOUVELLE PARIS 3

L'université Paris 3 rejoindra Picpus-Nation en 2020, dans un environnement peu dynamique mais aux espaces très prometteurs.

Contrainte de quitter le site historique de Censier en 2019, l'Université Sorbonne Nouvelle Paris 3 sera accueillie dans le 12e arrondissement, sur une parcelle de 11 000 m² libérée par le Ministère de l'Agriculture.

L'ouvrage réunira la douzaine de sites occupés par Sorbonne Nouvelle du fait de l'accroissement du nombre d'étudiants et de filières depuis sa création en 1970. Il recevra quotidiennement jusqu'à 6 000 étudiants, enseignants et chercheurs. Le site sera localisé à moins de 500 m à vol d'oiseau du nouveau campus de l'AP-HP qui admet plus de 1 000 étudiants depuis la rentrée 2017. Ce mini big-bang à l'échelle d'un quartier résidentiel pose plusieurs questions :

- Comment le quartier s'apprête-t-il à accueillir ces nouveaux usagers ?
- Le tissu commercial répond-il aux besoins d'une population jeune, mobile, ayant peu de ressources ?
- Le cadre urbain est-il propice à la détente, à la déambulation, à la rencontre avec les riverains ?

Cette étude apporte des réponses en documentant l'offre commerciale actuelle et son évolution récente, en analysant le tissu commercial et ses mutations dans deux autres quartiers universitaires (Jussieu, Diderot) et en élaborant des pistes de réflexion s'appuyant sur les atouts du secteur. Partant du constat que l'occupation commerciale des rez-de-chaussée n'offre pas aujourd'hui un profil adapté aux besoins des étudiants, l'étude suggère de faire de l'une des caractéristiques essentielles du quartier un atout. Les dimensions des espaces publics, dans un quartier où la circulation reste modérée, permettent d'envisager la mise en œuvre d'expériences légères et réversibles qui permettraient de repenser les lieux, tout en offrant de nouveaux atouts aux étudiants comme aux riverains (food-truck, bibliothèques, ludothèques…).

NOTE

PARIS, 2050 : QUELS IMPACTS DES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES SUR LES BESOINS EN ÉQUIPEMENTS ?

D'ici 2050, la population de Paris devrait se stabiliser avec des évolutions différentes selon les arrondissements.
Les arrondissements centraux perdraient plus d'un habitant sur cinq alors que ceux de la périphérie gagneraient tous des habitants, à l'exception du 16e.
La structure par âge de la population évoluerait également de manière contrastée, entraînant des besoins différenciés pour les structures ou services.
La population des plus jeunes resterait stable. Dans ce contexte, les établissements de la petite enfance auraient besoin de plus de flexibilité, pour accueillir cette population. En revanche, les Parisiens les plus âgés deviendraient de plus en plus nombreux, comme sur l'ensemble du territoire national, nécessitant une évolution de l'offre des équipements d'hébergement et de services.

ÉTUDE

LES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT ET DE LOGEMENT ADAPTÉ DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Cette étude présente les différents dispositifs d'hébergement et de logement adapté existant dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris.
L'étude présente les différents dispositifs d'hébergement et de logement adapté existant dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris, avec une définition de chaque type de dispositif et un dénombrement des places proposées. Elle présente également les dispositifs de veille sociale.
Au total, les 131 communes de la Métropole du Grand Paris regroupent plus de 114 000 places d'hébergement et de logement adapté, y compris les chambres d'hôtels financées par l'État (estimation selon le nombre de places mobilisées au cours de la nuit du 29 au 30 novembre 2016) et les places dans les logements captés au travers des dispositifs d'intermédiation locative.
Ces 114 000 places correspondent à une moyenne de 16,3 places pour 1 000 habitants dans la Métropole. À titre de comparaison le ratio est de 13,9 pour l'ensemble de l'Ile-de-France. Au-delà de l'importance de l'offre d'hébergement et de logement adapté en nombre de places, ce qui caractérise la Métropole du Grand Paris c'est une répartition géographique très inégale. Pour objectiver cette situation, une cartographie à la commune est proposée.

Cette étude a été produite en partenariat avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement d'Île-de-France.

ÉTUDE

PORTRAIT DU TERRITOIRE GRAND PARIS GRAND EST (EPT 9)

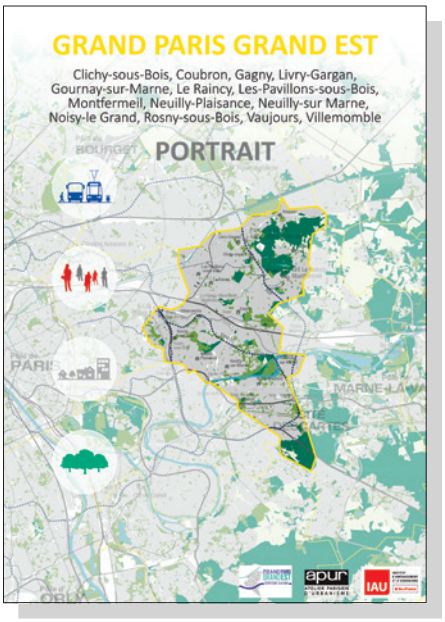

Quel projet pour le territoire Grand Paris Grand Est ?
Cet ouvrage présente l'ensemble des documents réalisés dans le cadre de la convention entre Grand Paris Grand Est, l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) et l'IAU îdF.
Cette convention a porté sur un appui à la compréhension du territoire et de ses enjeux auprès des élus.
Les travaux menés ont donné lieu à la réalisation de ce portrait. Il a été réalisé à partir de nos bases de données de référence et des études thématiques de l'atelier, des entretiens menés avec tous les maires des communes de ce territoire et à partir du récolement des dossiers des contrats de développement territorial (CDT) qui ont concerné le territoire de Grand Paris Grand Est.

ÉTUDE

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL MÉTROPOLITAIN – SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

Version provisoire du diagnostic du Scot métropolitain, premier document de travail pour l'élaboration du Scot, ce document rassemble les principaux éléments de connaissance du territoire de la Métropole du Grand Paris nécessaire à l'élaboration du projet métropolitain.
Il présente une synthèse des principaux éléments du travail de diagnostic du Scot métropolitain, élaboré par l'équipe projet mise en place par la direction de l'aménagement de la Métropole du Grand Paris avec les deux agences Apur et IAU îdf.
Mobilisées également avec les équipes de la Métropole du Grand Paris dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), du Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH), de l'évaluation environnementale et des groupes de travail « logistique » et « centres-villes vivants », les agences ont rassemblé et organisé l'ensemble des informations nécessaire à la production d'une version socle provisoire d'un diagnostic multithématique, qui doit désormais évoluer en fonction des éléments issus des observations des élus, des personnes publiques associées, des différentes instances de concertation.
L'ensemble des analyses thématiques, l'exploitation et le traitement des données utiles, les éléments cartographiques et infographies ont été réalisés par l'Apur et l'IAU îdf.

ÉTUDE

CENTRES-VILLES VIVANTS

Quels outils la Métropole doit-elle mettre en place pour aider les communes qui le souhaitent à revitaliser leurs centres-villes ?
Le 18 mai 2017, Patrick Ollier, président la Métropole du Grand Paris a lancé l'initiative « centres-villes vivants » afin de réunir l'ensemble des acteurs métropolitains, privés comme publics, et de favoriser la mise en réseau, l'échange de bonnes pratiques et la mobilisation d'expertises.

Un groupe de travail a été installé en août, suivi de plusieurs sessions à l'automne 2017, avec l'appui de l'Apur et de l'IAU, pour réfléchir aux modalités d'intervention de la Métropole pour aider les communes qui le souhaitent à revitaliser leur centre-ville.
L'objectif étant de proposer des stratégies d'action au plus près des enjeux opérationnels auxquels les communes sont confrontées.

NOTE

LOCATIONS MEUBLÉES DE COURTE DURÉE : QUELLE RÉPONSE PUBLIQUE ?

Dans le cadre d'une collaboration entre l'Apur et l'École Urbaine de Sciences Po, en lien avec la Ville de Paris, 4 étudiants du Master Governing the Large Metropolis ont comparé comment Barcelone, Berlin, New York et Paris régulent les locations meublées de courte durée, en tenant compte des contextes socio-économiques, immobiliers et touristiques propres à chacune des villes.
Pour effectuer cette étude, les étudiants ont été amenés à interviewer des acteurs en charge des locations meublées de courte durée dans chacune des villes. Ils ont été encadrés par deux chercheurs : Francesca Artioli, maîtresse de conférences à l'Université Paris-Est Créteil (École d'Urbanisme de Paris) et Antoine Courmont, chercheur au sein de la chaire « Villes et Numérique » de Sciences Po.
Cette étude comparative met en évidence le développement des locations meublées de courte durée dans chaque ville, au travers de cartes réalisées à partir des données du site InsideAirbnb. Elle décrit la diversité des réponses publiques apportées par ces 4 grandes villes et souligne combien le travail des services en charge de la mise en œuvre de la réglementation est rendu complexe du fait de l'absence de données. Cette étude montre aussi que le caractère très évolutif de la location meublée de courte durée appelle des réponses publiques agiles et réactives.

NOTE

LA REQUALIFICATION DU CANAL SAINT-DENIS

Dans le cadre de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, les collectivités ont souhaité un héritage fort favorisant notamment les liens entre Paris et la Seine-Saint-Denis.
Une des mesures de la convention signée entre Paris, Plaine Commune, Est-Ensemble, Grand Paris Grand Est, Paris Terres d'Envol et le Département de la Seine-Saint-Denis en 2016 concerne la transformation du canal Saint-Denis, lien physique emblématique entre Paris et la Seine-Saint-Denis. La question de son réaménagement avec l'objectif de le rendre plus visible, plus intégré et plus opérationnel au sein des territoires qu'il traverse est essentielle dans le cadre des JO et permettra de matérialiser le lien qui unit Paris et la Seine-Saint-Denis.
Cette note présente les principales actions pour améliorer les accès, développer les usages et l'attractivité du canal à l'horizon 2024. Les plans programmes réalisés dans un cadre partenarial, prévoient une mise en œuvre de la requalification du canal en trois temps : 2020, 2024 et au-delà.

ÉTUDE

LES INCUBATEURS DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS : PORTRAIT DE PARIS & CO

Depuis 2016, l'Apur est engagé avec ses partenaires dans une démarche d'observatoire de l'innovation dans la Métropole du Grand Paris. Dans le cadre de l'étude en cours sur les parcours d'entreprises en sortie d'incubateur et de pépinière, et à l'occasion de l'accueil de la 1 000e start-up accompagnée par Paris & Co, l'Apur propose un portrait de son activité d'incubateur, un des cinq domaines d'activités exercés par cette structure originale mise en place par la Ville de Paris à la fin des années quatre-vingt-dix.
En matière d'incubation, son expérience sur la durée en fait un acteur et un observateur atypique de l'innovation parisienne et métropolitaine. En 20 ans, la structure a toujours évolué, mais depuis 2013, le format d'incubation a été radicalement transformé. En quelques années, les incubateurs de Paris & Co, généralistes ou centrés sur des technologies comme le numérique ou les nouveaux médias, ont muté vers des plateformes sectorielles articulées autour d'un lieu d'incubation associant start-up, acteurs publics et privés et autour de thématiques d'innovation urbaine. Cette évolution répond à de nouveaux besoins des grandes entreprises et des start-up mais aussi à la transformation du paysage des structures d'accompagnement dans la Métropole, plus riche et plus diversifié.
En filigrane se lit l'évolution du rôle de la Ville de Paris, davantage en accompagnement et en facilitateur. La poursuite de la métropolisation engagée des actions de Paris & Co pourrait poser de nouvelles questions, y compris celle de la localisation des plateformes.
Il est encore trop tôt pour dresser un bilan des plateformes, mais un constat s'impose : l'analyse et la mesure de l'impact urbain des nouveaux services et des nouveaux produits proposés par les start-up suppose de mettre en œuvre des méthodologies spécifiques.

NOTE

L'INCLUSION SCOLAIRE DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Copiloté par la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES) et l'Apur, l'Observatoire parisien du handicap (OPH) associe une vingtaine de partenaires et permet le recueil et l'échange de nombreuses données sur les publics en situation de handicap et sur leur inclusion. À l'occasion des 10 ans de l'Observatoire et dans le cadre du mois parisien du handicap, une demi-journée d'échanges sur les travaux récents et sur les perspectives d'études a eu lieu en juin 2018. Deux productions ont été réalisées, une note sur l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap, profils et évolutions et une étude sur le handicap, analyses des tendances récentes.

8 700 enfants en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire à Paris (+80 % en 5 ans). Ils représentent 3 % de l'ensemble des élèves, une proportion légèrement supérieure à la moyenne nationale (2 %). 8/10 sont scolarisés en classe ordinaire et 2/10 suivent une scolarisation mixte (milieu ordinaire et classe adaptée et/ou Unités spécialisées pour l'inclusion scolaire). 53 écoles élémentaires disposent de classes Ulis, 74 collèges et 8 lycées, ce qui représente 14 % des établissements scolaires parisiens.

ÉTUDE

LE HANDICAP À PARIS, ANALYSE DES TENDANCES RÉCENTES

Depuis 10 ans, les données de l'Observatoire ont régulièrement été mises à jour. Organisées en 7 thématiques, elles permettent de suivre les évolutions des publics bénéficiaires d'aides et d'accompagnement, de l'offre médico-sociale, de la scolarisation, de l'accès au logement, à la mobilité, à l'emploi et à la formation.

Cette étude présente une analyse des principales tendances récentes établies à partir de ces données.

Les personnes reconnues en situation de handicap sont de plus en plus nombreuses et particulièrement présentes à Paris. 27 140 Parisiens sont bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapés. Leur nombre a augmenté de 24 % depuis 2007. Une majorité sont des hommes (56 %). Plus d'un tiers sont porteurs de troubles du psychisme, 20 % d'un handicap moteur, 10 % d'une déficience intellectuelle. 8 800 enfants sont bénéficiaires de l'allocation de l'éducation de l'enfant handicapé.

60 000 Parisiens en situation de handicap sont reconnus comme travailleur handicapé, un effectif en augmentation de 25 % depuis 2014. 11 000 demandeurs d'emploi sont en situation de handicap soit 5,5 % des demandeurs d'emploi parisiens. Leur nombre a fortement augmenté entre 2009 et 2016, plus rapidement que l'ensemble des demandeurs d'emploi (+ 129 % contre + 23 %). Un enjeu d'insertion professionnelle ressort au travers de cette forte hausse du nombre de demandeurs d'emploi handicapés, également moins qualifiés et plus âgés que l'ensemble des demandeurs d'emploi.

De nombreuses mesures sont mises en œuvre pour favoriser l'inclusion de ces publics parfois invisibles. Fin 2016, 9 logements sur 10 du parc de logements sociaux ont fait l'objet d'une signature dans le cadre de la convention accessibilité/adaptation avec les principaux bailleurs. 30 % des logements sont accessibles et 2,4 % sont adaptés. 7 % des demandes de logements sociaux relèvent de Parisiens en situation de handicap et 10 % des attributions sur le contingent de la Ville de Paris ont concerné en 2016 un ménage avec au moins une personne en situation de handicap. 18 800 personnes sont bénéficiaires d'une carte Navigo Emeraude Améthyste, un effectif en augmentation de 30 % entre 2005 et 2016.

ÉTUDE

GÉRER AUTREMENT LES EAUX PLUVIALES : UNE APPROCHE PAR BASSINS VERSANTS

Un changement de paradigme dans la gestion de l'eau de pluie est à l'œuvre. Il offre l'opportunité de repenser la place de l'eau dans l'aménagement de la ville. Les dérèglements liés aux évènements pluvieux (inondations, pollution des eaux de surface…) posent la question de la résilience du territoire et sa capacité à s'adapter. Parallèlement, la volonté de restaurer la baignade en Seine et en Marne à horizon 2024 impose de mettre en place des actions pour améliorer la qualité des cours d'eau. Les réflexions en cours impliquent une évolution de la gestion de l'eau vers la mise en place de systèmes mixtes adaptés aux spécificités locales.

Une vision émerge progressivement autour d'une gestion locale des eaux de pluie. Chaque goutte de pluie n'allant pas en égouts facilite le traitement des eaux polluées, réduit les risques de débordement du réseau et de déversement en fleuve et rivière. La déconnexion de surfaces urbaines au réseau d'assainissement, par l'infiltration ou d'autres techniques est donc la solution privilégiée pour la gestion des eaux pluviales.

Dans ce contexte, l'Apur a travaillé à l'élaboration d'une méthode permettant d'identifier les potentiels de déconnexion des surfaces imperméables dans différents bassins versants urbains de la métropole. Le travail d'exploration cartographique, déployé à ce stade sur six bassins versants, ainsi qu'une boîte à outils sont mis à disposition des acteurs de la ville pour aller vers une gestion locale et collective des eaux de pluie en milieu urbain.

ÉTUDE

DIAGNOSTIC DU PLAN MÉTROPOLITAIN DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

La Métropole du Grand Paris, née le 1er janvier 2016, regroupe 131 communes du cœur de l'agglomération (réparties en 12 établissements publics territoriaux). Cette nouvelle institution, en lien avec les territoires, doit permettre d'augmenter l'attractivité de la Métropole tout en réduisant les inégalités sociales et spatiales qui la caractérisent aujourd'hui.

La loi NOTRe a doté la Métropole du Grand Paris de la compétence en matière de politique locale de l'habitat, en lieu et place de ses communes membres. En premier lieu, la Métropole du Grand Paris doit élaborer son Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH), qui tient lieu de PLH intercommunal à l'échelle des 131 communes qui forment la Métropole du Grand Paris.

Le PMHH comprend 4 volets distincts : un document de diagnostic, un document d'orientation stratégique, un programme d'actions comprenant une déclinaison à la commune des objectifs de construction de logements, de création de logements sociaux et de places d'hébergement. Il comporte également la définition d'outils de suivi de la mise en œuvre des actions qui sont programmées.

Le présent document de diagnostic réalisé par l'Apur à la demande de la Métropole du Grand Paris est un état des lieux de la situation socio-économique des ménages et de la question de l'habitat, c'est-à-dire du logement et de l'hébergement dans les 131 communes de la Métropole. Organisé en 7 parties, il a pour but d'objectiver la situation et d'apporter des éléments d'informations précis permettant d'identifier les principales problématiques auxquelles est confrontée la Métropole, notamment en termes de rééquilibrage géographique, et de dégager les principaux enjeux auxquels le programme d'actions devra s'attacher à répondre.

NOTE

RETROUVER UNE APPROCHE URBAINE FAVORABLE À LA SANTÉ

Depuis quelques années en France, des démarches inédites en santé environnementale accompagnent les collectivités dans leur manière de penser, d'aménager, de rénover et de construire la ville. Incités par les documents cadres que sont les Plans nationaux de santé environnementaux, déclinés à l'échelle régionale (PRSE) voire à l'échelle départementale pour Paris (PPSE), de nouveaux outils d'aide à la décision coconstruits à partir d'une approche scientifique participative sont désormais expérimentés.

L'Évaluation d'impact en santé (EIS) constitue l'un des outils au service des collectivités territoriales pour contribuer à une amélioration de la santé par le cadre de vie et pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Cette note a pour objet un état des lieux des démarches engagées en matière de santé et urbanisme, à partir d'un exemple d'EIS, l'étude des Papeteries de la Seine à Nanterre, réalisée par l'Apur en 2017.

ÉTUDE

ÉVOLUTION DES MODES DE CHAUFFAGE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES DE LA MGP

Au travers de son Plan Climat Air Énergie Métropolitain, la Métropole du Grand Paris s'engage à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. En ce qui concerne le chauffage, l'atteinte de cet objectif implique de faire évoluer en profondeur les usages et les systèmes existants.

En 2012, avec 34 TWh, le chauffage des logements de la MGP était responsable de près de 70 % de la consommation du résidentiel et de 37 % de la consommation énergétique finale totale de la MGP (hors transports). Il génère près de 5,9 millions de tonnes de CO_2 eq/an, soit environ 10 % des émissions de la MGP hors transports aériens. L'évolution des systèmes de chauffage du tissu résidentiel représente donc un chantier prioritaire, au même titre que les efforts de réduction des consommations. Il s'agit de diminuer la part des énergies fossiles grâce à la mobilisation des énergies renouvelables et de récupération localement ou via les réseaux pour verdir le mix énergétique.

Cette étude apporte des éléments de connaissance inédits sur les évolutions des modes de chauffage. Pour atteindre les objectifs de 2050, les analyses au regard des tissus urbains et des modes d'occupation permettent d'identifier des axes prioritaires d'actions : l'éradication du fioul avec la mise place de politiques incitatives ; la densification et le développement des réseaux de chaleur ; le développement de l'exploitation des ENR & R dans les secteurs de projet ; ou encore la déconnexion des tissus pavillonnaires.

NOTE DE CADRAGE

QUELS ESPACES POUR LES BIODÉCHETS DANS LA MÉTROPOLE ?

Dans le prolongement des travaux menés autour de l'Atlas des Grandes Fonctions Métropolitaines, l'étude sur la valorisation des biodéchets visera à dessiner les contours du système optimisé de gestion et de traitement des biodéchets à l'orée de l'objectif de neutralité carbone. Elle sera menée en lien étroit avec les acteurs du secteur dont le Syctom. Ceux-ci apporteront leur connaissance des systèmes, actuels et futurs, de gestion et de traitement des biodéchets sur son territoire ; l'Apur de son côté mettra à contribution sa connaissance des typologies bâties et des réseaux du territoire, des processus de transformation connus du territoire et sa connaissance des opportunités foncières possibles.

Une étude réalisée en 2 phases : un état des lieux des systèmes existants et des actions entreprises sur l'ensemble des territoires de la Métropole à ce jour. Des scénarios d'évolution de production des déchets pour poser les bases d'un système optimisé de gestion des biodéchets à l'horizon 2050.

NOTE

PARCOURS ET ÎLOTS DE FRAÎCHEUR À PARIS

Dans le cadre de la stratégie d'adaptation face au changement climatique (2015) et du nouveau Plan Climat de Paris (2018), la Ville de Paris a demandé à l'Apur de définir, repérer et cartographier les îlots et parcours de fraîcheur à Paris.

Les îlots de fraîcheur à Paris sont des lieux d'accueil, de halte et/ou de repos, accessibles au grand public et repérés comme source de rafraîchissement par rapport à leur environnement proche en période chaude ou caniculaire. Pour l'été 2018, ont été repérés à Paris plus de 800 îlots de fraîcheur accessibles en journée et plus de 150 accessibles la nuit :

- 565 espaces verts et boisés dont jardins, parcs, bois, cimetières avec un code couleur selon leur fraîcheur (incluant 153 espaces verts ouverts la nuit) ;
- 36 lieux de baignade dont piscines, centres aquatiques, baignades extérieures ;
- 25 lieux brumisés et jeux d'eau dont miroirs d'eau et brumisateurs ;
- 150 établissements ouverts au public et naturellement frais dont églises et musées ;
- 46 établissements ouverts au public et rafraîchis dont musées et bibliothèques.

Les parcours de fraîcheur à Paris sont des itinéraires piétons reliant des îlots de fraîcheur sur lesquels les températures ressenties sont plus fraîches par rapport à l'environnement proche. Il s'agit de linéaires :

- particulièrement arborés et/ou végétalisés ;
- particulièrement ombragés par arbres, bâtiments, ombrières ;
- souterrains naturellement frais dont tunnels piétons ;
- aux abords directs d'espaces en eau dont berges de Seine, canaux et lacs ;
- avec des matériaux ne stockant pas ou peu la chaleur : couleurs claires, propriétés thermiques spécifiques, perméables...

Ces îlots et parcours de fraîcheur sont disponibles pour le grand public sous forme de cartes dynamiques sur le site Paris.fr, avec une carte de jour et une carte de nuit.

NOTE DE CADRAGE

VERS UN RÉSEAU DE STATIONS (DE) SERVICES URBAINS

Si le XXe siècle a installé des réseaux de stations-service, le XXIe siècle doit réinventer les services urbains et offrir un nouveau réseau de stations (de) services urbains.
L'abandon des véhicules thermiques soulève de nombreuses questions, comme la bascule des flottes vers des énergies décarbonées, ainsi que les infrastructures d'avitaillement en nouveaux carburants accessibles aujourd'hui.
Au-delà de l'avitaillement, c'est tout le système des services urbains indispensables à la ville post carbone qui est ré-interrogé : infrastructures pour le réemploi, collecte et meilleure valorisation des biens et déchets, logistique optimisée, production d'énergie à partir des biodéchets… Autant de services et de fonctions qui pourraient constituer ensemble le socle d'un réseau de nouvelles stations de services urbains.
Une étude organisée en 3 parties : un état des lieux du réseau actuel de stations-service, le potentiel d'évolution vers de nouveaux carburants et une partie sur le rôle et la place de ces équipements qui pourraient accueillir de nouveaux services.

NOTE

« RAYMOND QUENEAU », UNE CENTRALITÉ DE LA PLAINE DE L'OURCQ EN DEVENIR

La mutation urbaine des parcelles aux alentours de la station Bobigny-Pantin — Raymond Queneau est un des enjeux pour intensifier la centralité Raymond Queneau.
La Plaine de l'Ourcq est identifiée comme un lieu de forte dynamique de mutation urbaine dans la métropole. Ce secteur, caractérisé par la présence du canal de l'Ourcq et de grandes infrastructures, s'inscrit au cœur d'un réseau de transport à terme développé (métro L5, L15, Tzen3, prolongement du T1, T11 Express) et d'une concentration d'opérations d'aménagement.
Depuis l'élaboration de la charte en 2014, trois séquences urbaines ont été identifiées comme des secteurs à conforter :

- La centralité Raymond Queneau, en lien avec la station de métro de la ligne 5, l'arrivée du téléphérique, le Tzen3 et la ZAC du port, la ZAC de l'Horloge et la ZAC Ecocité ;
- La centralité de la Folie, en lien avec l'arrivée de la future gare du T11 Express, le Tzen3, le nouvel arrêt potentiel de la ligne 5 et la ZAC de l'Horloge, la ZAC Ecocité et la ZAC que Quartier durable de la Plaine de l'Ourcq ;
- La centralité du Pont de Bondy, en lien avec le futur pôle multimodale Tzen 3/Tram T1/Gare GPE L15 et la ZAC Ecocité, la ZAC que Quartier durable de la Plaine de l'Ourcq et la ZAC des Rives de l'Ourcq.

Chacune des 3 centralités identifiées fait l'objet d'atelier urbain avec les élus et les acteurs concernés en vue de déterminer collectivement les enjeux de ces quartiers.
Cette note fait état du premier atelier des élus sur la centralité Raymond Queneau qui a eu lieu en avril 2018 et a pour objet un état des lieux des projets engagés ainsi que des enjeux identifiés sur ce secteur.

ÉTUDE

PARENTALITÉ À PARIS

Cette étude sur les dispositifs d'accompagnement des parents et de soutien à la fonction parentale à Paris apporte une analyse de l'offre actuelle, sa répartition sur le territoire parisien, au regard des besoins.
L'étude s'appuie sur une approche quantitative et cartographique et une approche qualitative, à partir d'entretiens semi-directifs réalisés auprès d'un panel de professionnels et de familles parisiennes de différents profils. 768 dispositifs ou lieux d'intervention ont été recensés en matière d'accompagnement à la parentalité sur le territoire parisien, concentrés dans les arrondissements du nord-est de Paris.
L'étude identifie des freins au recours et met en évidence de premières pistes d'amélioration pour le soutien à la parentalité à Paris dont une meilleure information des familles sur les dispositifs existants et un besoin global de mise en réseau et de formation des professionnels.
Cette étude a été réalisée avec le soutien de la Ville de Paris et de la CAF de Paris.

NOTE DE CADRAGE

LES MUTATIONS DANS LES QUARTIERS DE GARE DU GRAND PARIS EXPRESS (GPE)

Après la description de l'existant livrée de 2013 à 2017, l'Observatoire des quartiers de gare du Grand Paris Express analysera à partir de 2018 les transformations qui s'opèrent en lien avec l'arrivée du métro.
L'Observatoire des quartiers de gare du Grand Paris Express, conçu en partenariat avec la Société du Grand Paris et la DRIEA, est né en 2013 de la nécessité de documenter les quartiers qui allaient accueillir les 68 gares du métro. Il a permis en 5 ans de dresser un portrait des territoires du Grand Paris Express et d'apporter à l'ensemble des acteurs de l'aménagement des éléments d'analyse pour préparer le futur de ces territoires en amont de l'arrivée du métro. Pensé comme une photographie de l'existant au démarrage du projet, l'Observatoire des quartiers de gare du GPE a ainsi publié des monographies pour chacun des 68 quartiers de gare et des analyses croisées à l'échelle des nouvelles lignes du GPE autour de 6 grandes thématiques rassemblant près de 200 indicateurs. Il a également été le cadre d'approfondissements thématiques portant sur le tissu économique, les équipements culturels, sportifs, de santé et l'habitat.
Cet état des lieux fournit ainsi une description fine de l'existant en termes de « stock » et donne à voir l'ampleur des transformations déjà engagées puisque 25 % de la surface de l'ensemble des quartiers de gare du GPE était en projet fin 2017. Aujourd'hui, l'Observatoire des quartiers de gare poursuit ses travaux et entame une nouvelle étape d'analyse sur ces mutations en cours et à venir, intégrant une approche en termes de « flux » et de « potentiels de mutation ».
Un travail de préfiguration s'effectuera dans un premier temps à partir des quartiers de gare de la ligne 15 sud, premier tronçon livré en 2024, et les premiers résultats seront publiés au premier semestre 2019. Il s'articulera autour de deux dimensions : quantitative, à partir de données socio-économiques, de construction et de programmation, et qualitative, en s'appuyant sur l'analyse des projets urbains en cours et de leurs programmations, permettant de dépasser une simple vision en volume.

ÉTUDE

L'ALIMENTATION DURABLE À PARIS : LES CIRCUITS COURTS

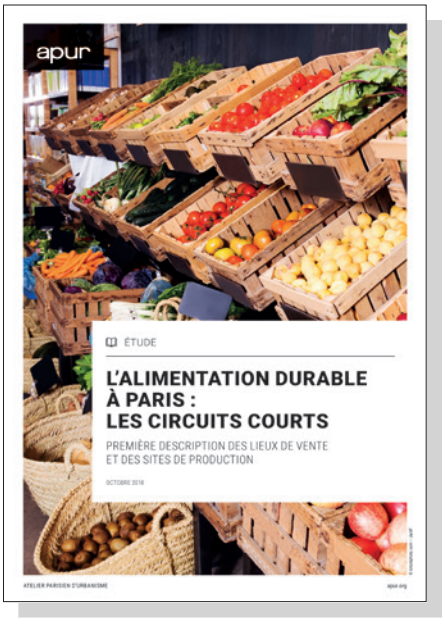

Après une longue période de disparition de l'agriculture vivrière en Ile-de-France, nous assistons, sous la double nécessité d'une exigence des consommateurs et de la réduction de l'empreinte carbone des villes, au renouveau de cette agriculture et de ses circuits de distributions.

Il existe à Paris 245 points de vente en alimentation durable, auxquels s'ajoutent les marchés, les halles alimentaires, plus de 120 réseaux de circuits-courts producteurs-consommateurs et 15 hectares d'agriculture en pleine terre et en toiture à Paris. Plus de la moitié de la surface de Paris est couverte par un point de vente de produits cultivés en Ile-de-France et les réseaux circuits-courts font appel à plus de 186 producteurs franciliens.

Ces évolutions récentes s'accélèrent et Paris a récemment signé un pacte de coopération territoriale avec les territoires limitrophes et ruraux, dans le cadre de la stratégie de résilience urbaine.

ÉTUDE

1·2·3·4 REGROUPEMENT DES ARRONDISSEMENTS CENTRAUX

La loi du 28 février 2017 relative au statut de Paris prévoit le regroupement des arrondissements 1 à 4 par la création d'un secteur électoral et administratif unique. Cette étude vise à établir un état des lieux détaillé des quatre arrondissements pour alimenter la réflexion sur les modalités de mise en œuvre de la réforme (effective en 2020) en lien avec les évolutions spécifiques du cœur de Paris. Elle détaille les grands enjeux de ces arrondissements par une analyse sociodémographique, économique et urbaine, qui porte tant sur la situation actuelle que sur les évolutions de temps long et sur les projets engagés. La mutation des quatre bâtiments-mairies est une des conséquences de la réforme. L'étude intègre une analyse urbaine des bâtiments-mairies pouvant nourrir la réflexion pour leurs usages futurs.

L'étude montre que les quatre arrondissements centraux forment un ensemble à double échelle : un rayonnement et une attractivité métropolitaine d'une part et une maille hyperlocale d'autre part composée de quartiers à forte identité. Le secteur se distingue par sa richesse patrimoniale et son épaisseur historique, mais constitue aussi un démonstrateur en matière d'innovation, notamment sur l'espace public. Il bénéficie de nombreuses dynamiques de projet. Il est marqué par des enjeux liés à la baisse de la population résidente et à l'augmentation du parc inoccupé. Ces évolutions soulignent l'enjeu de maintien de la fonction résidentielle du centre de Paris, qui le distingue aujourd'hui d'autres centres de grandes métropoles mondiales largement dévolus à la fonction économique (Londres, New York). Les taux d'équipements sont élevés dans le secteur et seront confortés par les projets engagés. Les besoins doivent cependant être considérés aux deux échelles : locale et globale, en raison de la place qu'occupe le cœur de Paris dans la métropole et de son attractivité.

NOTE

VÉHICULES AUTONOMES : QUEL AVENIR DANS LE GRAND PARIS ?

La multiplication des expérimentations et l'autorisation de tests sans conducteur dès 2019 interrogent sur les impacts et les enjeux des véhicules autonomes dans la mobilité du Grand Paris.
La multiplication des expérimentations dans le domaine de la mobilité autonome en France comme à l'étranger, offre l'occasion unique de réfléchir aux évolutions des systèmes de transports. À cette fin, l'Apur en lien avec le MIT, a souhaité mettre en perspective les avancées technologiques et les bénéfices possibles pour les transports urbains et la logistique, au travers d'un état des lieux de la technologie appliqué au contexte du Grand Paris.
Au travers d'un recensement des expérimentations en cours et à venir, mais aussi de la proposition d'un cadre d'orientations partagées entre acteurs publics et privés, l'objectif est d'offrir une meilleure compréhension des modes de transport et des outils à développer dès aujourd'hui, afin d'anticiper l'arrivée demain des véhicules autonomes.

ÉTUDE

IMPACTS ET BÉNÉFICES POSSIBLES DES VÉHICULES AUTONOMES

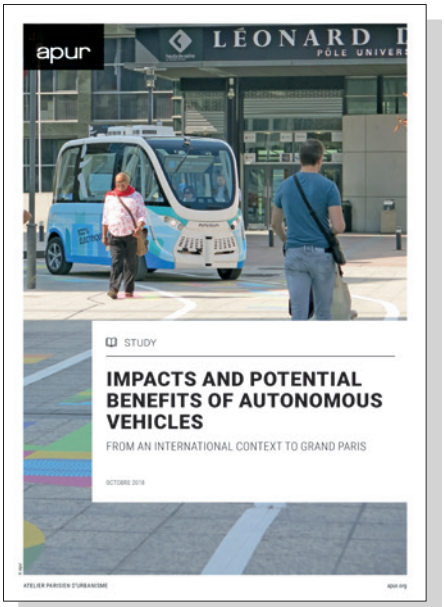

Réalisé en lien avec le MIT, ce regard croisé sur le contexte international et les systèmes de transport autonomes propose des orientations et des outils pour l'évolution des métropoles et du Grand Paris.
Les véhicules autonomes apparaissent comme une innovation technologique pouvant transformer le futur des villes. Avec la perspective de transports sûrs, efficaces et accessibles, la mobilité autonome promet une révolution des modes de déplacement intégrant d'autres modèles économiques, mais également de nouveaux modes de vie urbains. Pour autant, l'horizon de mise en service des véhicules autonomes et les bénéfices réels en systèmes de transports et logistiques sont loin d'être garantis. Si la mobilité partagée et l'électrification des transports introduisent des ruptures positives dans ces domaines, les véhicules autonomes pourraient aussi entraîner une hausse du nombre de déplacements et une accélération du changement climatique.
Alors que les expérimentations se multiplient ces dernières années en France et dans le monde, le Gouvernement français autorisera dès 2019 les tests sans conducteur sur routes nationales. La mobilité autonome pourrait avoir d'importantes retombées sur les transports urbains comme sur l'organisation de la logistique. L'arrivée possible de drone, de robot de livraison, de robotaxi, de navette ou de camion à ordures autonome dans nos rues impose de mieux identifier les retombées pour les grandes métropoles.
Au travers d'une analyse réglementaire du contexte français, d'un aperçu des technologies et des différents systèmes de transport, ainsi que de plusieurs études de cas en France et à l'international, l'objectif est de fournir aux acteurs publics une meilleure compréhension des orientations et des outils à développer pour la suite, afin de mieux anticiper, demain, l'arrivée des véhicules autonomes.

ÉTUDE

LES PERSONNES EN SITUATION DE RUE À PARIS, LA NUIT DU 15-16 FÉVRIER 2018

La Nuit de la Solidarité (15-16 février 2018) a consisté en un décompte des personnes en situation de rue, une première à Paris et en France. Cette opération menée par la Ville de Paris en collaboration avec de nombreux partenaires a été élaborée en s'inspirant de la méthode développée à New York et déjà utilisée par d'autres villes dans le monde.
Outre une estimation a minima d'un nombre de personnes en situation de rue sans solution d'hébergement un soir d'hiver à Paris, un questionnaire a permis d'obtenir des éléments d'information sur les profils des personnes rencontrées et leurs besoins. Cette étude présente les résultats détaillés du décompte et issus de l'exploitation des questionnaires.
3035 personnes sans solution d'hébergement ont été décomptées, dont 12 % de femmes, un quart en groupe, près de la moitié en errance depuis un an ou plus. Les deux tiers n'appellent jamais le 115.
Une analyse factorielle a permis de définir quatre grands profils de personnes en situation de rue et de préciser leur répartition sur le territoire parisien.

ÉTUDE

SITES DE BAIGNADE EN SEINE ET EN MARNE, HÉRITAGE JO PARIS 2024

La baignade dans la Seine et la Marne sera bientôt possible dans le Grand Paris, dès 2022 pour quelques sites du Val-de-Marne et à partir de 2024 à Paris.
À la suite du comité de pilotage « Qualité de l'eau et baignade » de septembre 2016, l'Apur a réalisé un ensemble de fiches présentant les sites proposés à la baignade et les contraintes identifiées en lien avec les différents services de l'État, DRIEE, DRIEA, VNF, Ports de Paris, l'ARS, la Métropole du Grand Paris, les départements de Seine-Saint-Denis, du Val de Marne et des Hauts-de-Seine, les collectivités concernées, le Syndicat Marne Vive, le SIAAP…
Chaque fiche fait état des critères et des points de vigilance à prendre en compte pour poursuivre les études opérationnelles liées :
- à la conciliation des usages sur le plan d'eau et sur les berges
- à la morphologie du fleuve
- à la topographie des berges
- à la sensibilité environnementale et patrimoniale
- la qualité de l'eau
- aux contraintes d'ordre réglementaire

On dénombre ainsi 23 sites proposés dans le cadre de la manifestation d'intérêt, répartis sur 16 villes intéressées.
Les sites se décomposent selon la répartition géographique suivante :
- 6 sites en Seine Aval (3 sites en Seine-Saint-Denis - 93 et 3 sites dans les Hauts-de-Seine - 92) ;
- 5 sites dans Paris (75) ;
- 7 sites en Seine Amont (6 sites dans le Val-de-Marne - 94 et 1 site dans l'Essonne - 91) ;
- 5 sites dans la Marne (4 sites dans le Val-de-Marne - 94 et 1 site en Seine-et-Marne - 77).

Pour ces sites, le travail engagé avec l'ensemble des services en matière d'amélioration de la qualité de l'eau et de définition des modalités d'ouverture au regard des autres usages de la Seine et de la Marne va se poursuivre en vue de leur ouverture.

NOTE

LES DYNAMIQUES DE L'EMPLOI ET DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE AU SEIN DE L'ARC DE L'INNOVATION

L'Arc de l'innovation est né en 2015 de la volonté de soutenir le développement économique et l'emploi dans l'est de Paris et de la petite couronne, en visant particulièrement les quartiers de la politique de la ville.
Dans ces quartiers, les emplois sont moins présents et relèvent plus souvent du secteur public. Le territoire de l'Arc, qui concentre la moitié des lieux d'innovation de la Métropole du Grand Paris (MGP) connaît depuis 2008 une dynamique d'emplois et d'activité que le projet vise à accompagner et à amplifier.

En 2017, près de 60 000 établissements ont été créés, la majorité sous le régime du micro-entrepreneur. Ces emplois correspondent pour partie au développement des plateformes numériques de l'économie collaborative.

ÉTUDE

LES JEUX DE PARIS 2024, ACCÉLÉRATEURS D'INNOVATIONS DURABLES POUR LA LOGISTIQUE URBAINE

En 2017, Paris est désignée ville hôte pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Le démarrage d'importants travaux à l'échelle du Grand Paris s'engage, notamment pour la construction du village olympique et paralympique, du village des médias, du centre aquatique et de l'Arena 2.
Entre les flux de matériaux pour les travaux de construction et l'installation des sites et les flux de marchandises pendant l'événement, la logistique des Jeux et la logistique urbaine des villages peuvent contribuer directement aux objectifs d'exemplarité environnementale de l'évènement mais aussi en héritage.
Afin d'établir un schéma stratégique pour la logistique JO, l'Apur a réalisé une étude préalable dans un cadre partenarial avec le soutien du COJO Paris 2024, la Ville de Paris, les EPT Terres d'Envol et Plaine Commune, le CD93, la Sogaris, Haropa-Ports de Paris et en lien avec la SOLIDEO et VNF.

L'étude comprend 4 grands chapitres :
- L'organisation logistique dans le Grand Paris ;
- L'estimation des besoins de logistique urbaine durant la phase chantier ;
- L'estimation des besoins de flux logistique sur différents sites olympiques à l'été 2024 ;
- Les JO accélérateurs d'innovations pour la logistique urbaine et le BTP.

Ce diagnostic montre que la logistique urbaine peut être une des grandes composantes de la stratégie héritage et environnementale du COJO Paris 2024 et de la SOLIDEO.
Les flux générés en phase chantier et en phase évènement ainsi que la concomitance des projets sur le secteur nord parisien impliquent la mise en place d'un schéma logistique limitant de manière significative le nombre de mouvements de poids lourds et véhicules utilitaires.
Ce schéma logistique pourrait comprendre 4 grandes orientations :

- Faire évoluer les modes d'acheminement ;
- Développer une nouvelle organisation des chantiers qui intègre des plateformes de consolidation ;
- Révolutionner le process de construction du BTP ;
- Intégrer la logistique en héritage dans les nouveaux quartiers.

NOTE

L'ARC DE L'INNOVATION : UN EXEMPLE DE COOPÉRATION SOUPLE

L'Arc de l'innovation est un projet métropolitain initié en 2015 par les territoires de Paris, Est Ensemble, Plaine Commune et Grand-Orly Seine Bièvre, qui s'articule autour d'une communauté de lieux et d'acteurs innovants dans les domaines économique, social et sociétal.
Le projet constitue un exemple de coopération entre territoires sans système institutionnel de gouvernance dédié. À l'échelle du grand est parisien, l'Arc de l'innovation s'est développé en prenant appui sur les dynamiques économiques et d'emploi déjà engagées, sur un territoire par ailleurs marqué par d'importantes difficultés économiques et sociales. Le projet cherche à accompagner, amplifier et orienter ce dynamisme en faveur du développement local.
Le programme d'actions s'articule autour de 3 leviers : la mise en réseau des acteurs, l'implantation de lieux innovants et le développement local. Les actions mises en œuvre, d'abord axées sur une meilleure connaissance du territoire et des acteurs, puis sur un partage d'expériences et d'outils, s'étoffent progressivement au travers de plusieurs projets menés en commun.

ÉTUDE

PARCOURS D'ENTREPRISES INNOVANTES : VERS DES INDICATEURS COMMUNS ?

Les structures d'accompagnement des jeunes entreprises innovantes de la Métropole du Grand Paris recueillent et produisent des données sur les entreprises (dossiers de candidatures, bilans d'activité).
L'information une fois normalisée et assemblée, enrichie, pourrait aussi alimenter une connaissance partagée de l'innovation dans le cadre d'un observatoire.
Depuis 2016, l'Apur est engagé avec ses partenaires dans une démarche d'observation de l'innovation dans la Métropole du Grand Paris. L'atlas des lieux d'appui à l'innovation réalisé en 2016 identifie plus d'une centaine d'incubateurs, de pépinières, d'accélérateurs, dans un écosystème très dynamique. Ce travail a permis de documenter différentes facettes de ces structures et de les cartographier. Mais il n'a pas permis d'identifier et de comptabiliser les entreprises innovantes accompagnées, d'en comprendre les parcours et l'impact dans les territoires. En 2018, l'Apur a exploré cette possibilité avec plusieurs structures ou réseaux de structures volontaires.
La présente étude propose une méthode et un outil destinés à produire des indicateurs communs aux structures d'appui à l'innovation, décrivant les parcours des entreprises accompagnées et des entrepreneurs.
L'objectif de ce travail est multiple : faciliter le travail des structures dans la remontée des données et le partage de l'information, constituer un panorama dynamique des structures et des entreprises innovantes accompagnées à l'échelle des territoires de la Métropole, disposer de données plus fiables et actualisées pour qualifier cet écosystème, identifier des panels d'entreprises pour la réalisation d'études sur des sujets ciblés.
L'observatoire s'inscrit dans la durée. Dans la perspective d'une mise en œuvre progressive, l'Apur, propose de tester la méthode et l'outil à l'échelle des territoires de la Métropole ou sur des ensembles cohérents de structures, avec de premiers résultats en 2019.

ÉTUDE

ACTUALITÉ 2018 SUR LE COMMERCE À PARIS – Note BDRues 2018

Environ 1 local sur 5 situé en rez-de-chaussée des voies parisiennes a été enquêté en 2018 pour identifier les évolutions commerciales les plus récentes.
L'analyse des mutations commerciales en rez-de-chaussée sur 84 voies parisiennes regroupant 15 539 locaux permet de constater un fort dynamisme qui se traduit par une offre commerciale variée avec des voies plutôt orientées vers une offre alimentaire, d'autres proposant une offre destinée à une clientèle plutôt locale, plusieurs qui attirent une clientèle plus large, inter-arrondissement, enfin certaines voies retiennent l'attention d'une clientèle régionale, nationale et étrangère.
La vacance des locaux est de 6,6 % sur les 84 voies de la BDRues en juin 2018 contre 9,3 % pour tout Paris, les réseaux commerciaux sont sur-représentés avec une part de 35 % contre 24 % à Paris, enfin de nombreux mouvements d'activité et/ou d'enseigne témoignent d'une grande vitalité de ces voies.

ÉTUDE

ATLAS DES AUTOROUTES URBAINES ET DES VOIES RAPIDES DU GRAND PARIS

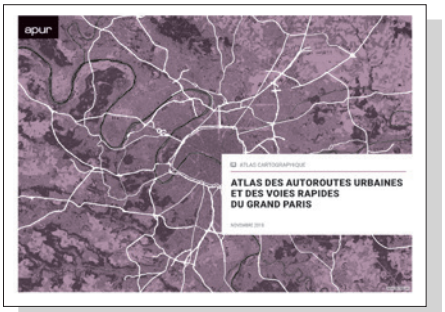

Autoroutes et voies rapides urbaines du XXIe siècle pourraient être optimisées et repensées afin de devenir une infrastructure innovante de mobilités à la fois ressource et plurielle, mieux intégrée aux territoires qu'elle traverse et plus respectueuse de l'environnement.
Cet atlas présente une sélection choisie des données issues des systèmes d'informations géographiques de l'Apur, afin d'illustrer les enjeux posés par les autoroutes urbaines du Grand Paris, et les anciennes routes nationales. Dotée d'un réseau de voies rapides dense comparé aux autres métropoles européennes, l'agglomération parisienne reste pourtant congestionnée avec des records de trafic routier, de temps perdu dans les embouteillages et des niveaux de pollution de l'air dépassant les valeurs limites autorisées.
Cet atlas cartographique s'inscrit dans les réflexions engagées dans le cadre de la Consultation internationale sur le devenir des autoroutes urbaines, du boulevard Périphérique et des voies rapides et structurantes organisée par le Forum métropolitain du Grand Paris, l'État, la Région Île-de-France, la Ville de Paris, les collectivités et les établissements publics territoriaux partenaires.
La question du devenir du réseau routier et autoroutier, posée aux 4 équipes retenues à l'horizon 2024, 2030 et 2050, intervient dans un contexte de transformation des comportements, liée à l'arrivée du métro du Grand Paris et de nouvelles formes de mobilité connectées et partagées. L'usage de l'autoroute et de la route est appelé à profondément se réinventer pour construire une métropole post-accord de Paris innovante et durable, soucieuse de son développement économique, mais aussi de son environnement et de la santé de sa population.
L'autoroute et la route du XXIe siècle pourraient être mieux utilisées et repensées afin de transporter plus de monde, devenir une infrastructure innovante à la fois ressource et plurielle, mieux intégrée aux territoires qu'elle traverse.

NOTE

ÉVOLUTIONS CONJOINTES DU PARC DE LOGEMENTS ET DE LA POPULATION EN ÎLE-DE-FRANCE

L'évolution du parc de logements et de son occupation en Île-de-France influe sur la croissance démographique et sa répartition au sein de la région. En s'appuyant sur les tendances récentes en termes de renouvellement et de modes d'occupation du parc de logements, 2 scénarios, se distinguant par le volume de construction neuve, peuvent être établis.

Dans le premier, 50 000 logements en moyenne seraient construits par an. D'ici 2035, la part de logements inoccupés passerait de 10 à 12 %. La taille des ménages baisserait, particulièrement en grande couronne. La région compterait 5,7 millions de ménages et 13,1 millions d'habitants.

Dans le second, scénario dit « loi Grand Paris », 70 000 logements par an seraient construits. En 2035, la population francilienne serait alors supérieure de 400 000 à celle obtenue dans le premier scénario. Cette croissance démographique serait inédite depuis plus de 40 ans. L'inoccupation des logements, le desserrement de la taille des ménages et la concentration de la population en petite couronne seraient aussi amplifiés.

ÉTUDE

PARCOURS D'ENTREPRISES EN SORTIE D'INCUBATEURS ET DE PÉPINIÈRES

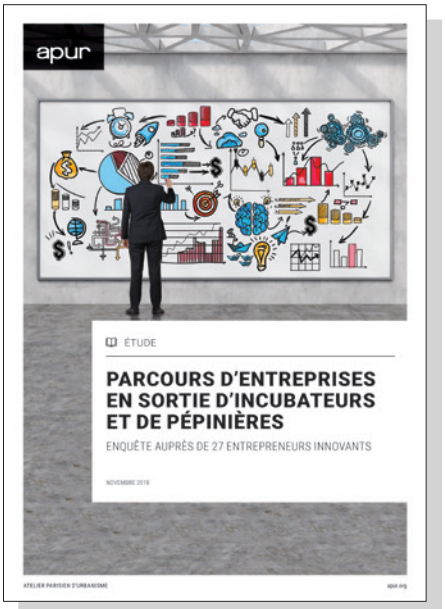

Dans le cadre de la préfiguration de l'observatoire de l'innovation dans la Métropole du Grand Paris mis en place par l'Apur et ses partenaires depuis 2016, une enquête qualitative sur le parcours d'entreprises innovantes a été menée. De mars à juillet 2018, vingt-sept entrepreneurs dont les contacts avaient été transmis par les structures d'accompagnement partenaires de l'étude ont été rencontrés. L'objectif de l'enquête était de pouvoir caractériser différents parcours d'entreprises ayant été accompagnées. Son intérêt est de donner à voir, au-delà des mesures chiffrées, les logiques qui sous-tendent ces différents parcours.

L'étude identifie deux profils types d'entrepreneurs rencontrés : d'un côté des jeunes diplômés et de l'autre des entrepreneurs plus âgés qui ont pour la plupart occupé un poste stratégique dans une entreprise. Plusieurs étapes et facteurs de réussite du projet communs à tous ont pu être identifiés telle que l'importance de la prise de premiers locaux. La proximité des transports en commun, la flexibilité des locaux et la qualité du cadre de travail ressortent parmi les critères de choix de localisation évoqués par ces entrepreneurs. Les principaux axes de développement envisagés pour leur structure sont la gestion de la croissance et l'évolution du fonctionnement de l'entreprise et de son activité. Les recrutements, la nécessaire polyvalence des compétences ainsi que la recherche de financements figurent parmi les difficultés le plus souvent citées par les porteurs de projet. Enfin, l'analyse des entretiens a permis de dresser un bilan de la période d'accompagnement ainsi que de mettre en évidence des pistes de réflexion dans les aides apportées.

NOTE

UN PARC DE 3,5 MILLIONS DE LOGEMENTS DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Extrait du diagnostic du Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH)

Comprendre comment est occupé le parc de logements existants dans la Métropole du Grand Paris est un enjeu majeur pour identifier des leviers d'action et mettre en œuvre une politique adaptée. Cette note propose un état des lieux du logement dans la Métropole et dresse les tendances et évolutions en cours.

Les résidences principales représentent 89 % des logements mais leur nombre a augmenté un peu moins vite que le parc de logements dans sa totalité. Leur part dans l'ensemble des logements a même un peu reculé au cours de la période récente (2008-2013). Ce recul s'effectue au profit des logements inoccupés, et plus particulièrement des résidences secondaires et des logements occasionnels, dont font partie les locations meublées de courte durée.

Autre caractéristique de la Métropole, la part des ménages propriétaires est moindre que sur le reste du territoire. Les 3,1 millions de résidences principales de la MGP sont occupées à 40 % par leur propriétaire, les autres ménages se répartissant entre 33 % de locataires d'un logement privé, 24 % de locataires du parc social et 3 % de ménages logés gratuitement. Ces dernières années, la propriété occupante marque le pas alors que le parc social progresse et que le parc privé baisse très légèrement et surtout se modifie dans sa composition, avec la montée de la location meublée.

NOTE

LES CHIFFRES DU LOGEMENT SOCIAL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Extrait du diagnostic du Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH)

Le parc de logements sociaux est développé dans la Métropole mais il ne suffit pas à répondre à la demande des ménages. Le parc se caractérise aussi par une répartition géographique inégale entre les territoires et entre les communes, avec des quartiers où il est très concentré et d'autres où il est pratiquement absent.

Réalisée dans le cadre du diagnostic du Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH) que la Métropole du Grand Paris (MGP) élabore actuellement, cette note met en lumière les grandes caractéristiques du parc de logement social dans la MGP.

Le parc social métropolitain compte plus de 780 000 logements sociaux, représentant environ 25 % des résidences principales à l'échelle de la Métropole. Il se caractérise par son inégale répartition géographique : 56 des 131 communes qui composent la Métropole du Grand Paris n'ont pas encore atteint l'objectif SRU, qui est de disposer en 2025 de 25 % de logements sociaux au sein des résidences principales.

Paris concentre plus de 190 000 logements sociaux, Grand-Orly Seine Bièvre près de 90 000, Plaine Commune et Est Ensemble près de 68 000 chacun. Pour ces 2 derniers, les logements sociaux représentent plus de 40 % du parc de logements.

Malgré des efforts pour poursuivre son développement et en raison du coût élevé du logement, le parc social ne suffit pas à répondre à la demande. On compte en moyenne 10 demandes pour 1 logement attribué dans la MGP. 490 000 ménages sont inscrits comme demandeurs d'un logement social dans l'une des 131 communes de la Métropole fin 2016 (dont 28 % sont déjà logés dans le parc social et souhaitent changer de logement).

NOTE

UNE FORTE PRESSION SUR LE PARC DE LOGEMENT SOCIAL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Extrait du diagnostic du Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH)

La Métropole du Grand Paris (MGP) se caractérise par un haut niveau de demande de logement social, lié à son attractivité économique et aux prix et aux loyers élevés des logements dans le parc privé.

Sur les 680 000 demandes actives de logement social recensées fin 2016 en Ile-de-France, 491 000 ciblaient en premier choix une commune de la Métropole du Grand Paris, soit 72 % de la demande francilienne alors que le parc locatif social de la MGP représente 67 % du parc francilien. La pression de la demande dans la Métropole s'élève en moyenne à 10 demandes pour 1 logement attribué. Paris subit la pression la plus élevée, avec 16 demandes pour une attribution. D'autres communes, sont sous pression comme Neuilly-sur-Seine, Le Bourget, Vincennes, Saint-Mandé, Les Lilas, Bry-sur-Marne, Le Raincy ou bien encore Gournay-sur-Marne. Cette pression élevée traduit un nombre de demandes très important, mais également un taux d'attributions faible.

La pression qui pèse sur le parc social de la Métropole tient aussi à son occupation caractérisée par un faible taux de rotation des ménages en place et l'importance des souhaits de mutations : 28 % des demandeurs de logement social dans la Métropole du Grand Paris sont déjà logés dans le parc social et souhaitent changer de logement.

NOTE

L'HABITAT INDIGNE : UN ENJEU SOCIAL AUTANT QU'IMMOBILIER DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Extrait du diagnostic du Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH)

L'absence d'une offre de logements accessibles sur le marché immobilier de la Métropole contraint les ménages pauvres à trouver refuge dans des logements de mauvaise qualité, constituant un parc social de fait.

L'habitat indigne fut d'abord un concept d'usage commun avant de devenir une notion juridique. Désormais, l'habitat indigne désigne toutes les situations dans lesquelles l'état des locaux, installations ou logements, expose leurs occupants à des risques pour leur santé ou leur sécurité. Et dont le traitement relève des pouvoirs de police exercés par les maires et les préfets, selon la nature des désordres constatés. Sont visés par cette définition :

- les locaux et installations utilisés pour l'habitation mais impropres à cet usage (caves, sous-sols, combles…),
- les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose leurs occupants à des risques manifestes pour leur santé ou leur sécurité.

La Métropole du Grand Paris, y compris Paris, est concernée par ces situations d'habitat dégradé et de pauvreté. Dans toutes ces situations, l'amélioration de l'habitat ressort comme un enjeu social et humain en même temps qu'immobilier, la présence des ménages à bas revenus étant le trait commun des lieux de vie indignes ou dégradés.

NOTE

LES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Extrait du diagnostic du Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH)

Près d'un million de personnes résident dans l'un des 163 quartiers de la politique de la ville situés dans la Métropole du Grand Paris.

En 2015, les périmètres des quartiers de la politique de la ville ont été redessinés en se basant sur le critère unique de la concentration des ménages à bas revenus (revenus inférieurs à 60 % de la médiane régionale).

Dans la Métropole du Grand Paris 163 quartiers prioritaires ont été identifiés. Ils regroupent 916 000 habitants, soit environ 13 % de la population métropolitaine et représentent 6 % de la surface totale du territoire.

Cette géographie de la politique de la ville traduit l'ampleur des inégalités sociales qui traversent la Métropole du Grand Paris. Les disparités de revenus y sont plus fortes que dans les autres métropoles françaises. La majeure partie des quartiers prioritaires est ainsi concentrée au nord et à l'est de la Métropole du Grand Paris :

- 60 % des habitants résident dans un périmètre de la politique de la ville à Plaine Commune,
- 30 % à Est Ensemble (T8) ou Paris Terres d'Envol (T7),
- entre 10 % et 20 % à Boucle Nord de Seine (T5), Grand Paris Grand Est (T9) et Grand-Orly Seine Bièvre (T12).

À l'inverse cette proportion ne dépasse pas 10 % dans les 6 autres territoires.

NOTE

LE LOGEMENT DES SENIORS DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Extrait du diagnostic du Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH)

En 2013, la Métropole compte près d'1 million d'habitants de 65 ans ou plus ce qui représente 13,8 % de la population, soit 75 600 habitants supplémentaires depuis 2008 (+0,8 %). Cette proportion est similaire à celle de l'Ile-de-France (13,5 %), mais inférieure à celle constatée au niveau national (17,9 %). Selon les projections de l'Insee, les 75 ans ou plus seront près de 1,2 million en Ile-de-France à l'horizon 2030, soit une augmentation de 44 % en 15 ans. Et ce vieillissement devrait toucher, à des rythmes différents, tous les départements franciliens.

60 % des personnes âgées sont propriétaires de leur logement et n'ont plus ni loyer ni remboursement d'emprunt.

L'avancée en âge et la perte d'autonomie peuvent avoir de forts impacts sur la question du logement, qu'il s'agisse de réaliser des travaux d'adaptation du logement occupé par les seniors (le maintien à domicile étant la situation la plus fréquente), ou qu'il s'agisse d'avoir recours à une structure d'hébergement adaptée, dans un contexte de sous-équipement et de cherté de ce type de structures dans la Métropole.

La loi relative à l'adaptation de la société et au vieillissement de 2015 promeut le développement de petites unités de vie en habitat regroupé, intergénérationnel, ou encore partagé : il s'agit de proposer des formes d'habitat adaptées aux différents parcours de vie, préservant l'autonomie, et favorisant la sociabilité.

De nombreuses alternatives à l'institutionnalisation, portées par des habitants, des associations, des bailleurs sociaux, ou des acteurs privés, voient aujourd'hui le jour.

NOTE

L'ACCUEIL ET L'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Extrait du diagnostic du Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH)

La compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs tels que définis par la loi du 5 juillet 2000 » sera transférée à la Métropole du Grand Paris dès que le PMHH sera exécutoire.
Jusque-là, cette compétence incombe aux communes de plus de 5 000 habitants. Les communes peuvent choisir de transférer entièrement ou partiellement cette compétence : soit à un groupement de communes par l'intermédiaire d'une convention intercommunale, soit à un EPCI ou à un syndicat intercommunal.
Les Schémas départementaux d'accueil pour les gens du voyage (SDAGV) fixent les objectifs de places d'accueil des gens du voyage, qui sont aujourd'hui loin d'être atteints.
Sur le plan quantitatif l'état des lieux réalisé dans le cadre du diagnostic du Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH) montre qu'en juin 2017 le taux de réalisation des objectifs était très faible.
Par ailleurs la forme d'habitat proposé, les aires d'accueil, ne correspond plus totalement aux besoins des gens du voyage, dont une partie souhaite s'ancrer durablement dans la Métropole du Grand Paris.

LIVRE

CONTRIBUTIONS APUR

LE LIVRE BLANC DES MOBILITÉS À L'HORIZON 2030

Le Livre blanc Mobilités 2030 a été piloté par le Forum métropolitain du Grand Paris, en collaboration avec l'Association des maires d'Ile-de-France, la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris et accompagné par l'Apur et l'IAU-îdf
Les questions liées aux déplacements quotidiens, la saturation des différents réseaux de transport, les problèmes environnementaux et économiques, de santé publique et, les grands événements (Coupe du monde de rugby en 2023 et les Jeux olympiques et paralympiques de 2024…) à venir sont autant d'enjeux pour les Franciliens.
Fruit d'une démarche réunissant une centaine d'acteurs publics et privés et associant les habitants, le Livre blanc sera présenté par les élus pilotes le mercredi 11 avril au salon des maires d'Ile-de-France sur le stand de l'Amif.
Avec l'ambition de réfléchir aujourd'hui aux mobilités franciliennes de demain, des dizaines de comités de pilotage et réunions techniques se sont tenus tout au long de l'année 2017. Ceci dans le but d'élaborer un diagnostic et apporter des propositions venant à la fois des élus et des habitants pour améliorer la qualité des déplacements franciliens et réduire leurs nuisances.
L'objectif pour les élus est à présent de développer leurs 10 propositions pour construire une action publique concertée et optimisée sur les questions de mobilité. À ce titre, ils ont pris la décision de lancer une consultation internationale sur le devenir des autoroutes, du boulevard périphérique et des voies rapides.

GUIDE ENVIRONNEMENTAL DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Dans le cadre de son programme de travail, l'Apur a contribué avec la direction de l'urbanisme de la Ville de Paris à l'élaboration d'un guide explicatif des nouvelles dispositions environnementales issues de la modification du Pan Local d'Urbanisme (PLU) de juillet 2016.
L'Apur a animé un groupe de travail constitué de la Direction de l'urbanisme, la Direction des espaces Verts et de l'environnement, la Direction de la propreté et de l'eau ainsi que l'Agence parisienne du climat et a élaboré les textes du guide en partenariat avec les membres du groupe de travail.
Le guide porte sur les règlements et bonnes pratiques relatives à la végétalisation et l'agriculture urbaine, la réhabilitation thermique de l'habitat existant, la performance thermique de la construction neuve et le zonage pluvial. Une nouvelle édition du guide a été publiée en septembre 2018 avec un nouveau chapitre dédié au zonage pluvial et est téléchargeable via le lien ci-dessous.

ÉTUDE

PARCOURS SPORTIF DE LA CEINTURE VERTE – Plans programme pour 2024

Le parcours sportif de la ceinture verte s'inscrit dans les actions de la stratégie héritage des Jeux olympiques et paralympiques qui se tiendront à Paris en 2024.
Ce projet de parcours sportif de la ceinture verte s'étend sur 40 km et présente de multiples atouts. Il dessert les sites olympiques de compétitions comme le stade Jean-Bouin, le Parc des Princes, le Stade Roland Garros, le parc des expositions de la porte de Versailles, l'Aréna II et le Live Site à la Villette mais aussi les hôtels de la famille olympique Porte Maillot et plusieurs sites d'entraînement. Il relie aussi de nombreux équipements sportifs de proximité de la ceinture verte, les bois de Boulogne et de Vincennes ainsi que 85 parcs et des jardins publics. Le parcours se connecte aux grandes promenades métropolitaines que sont les berges de Seine et les canaux et dessert des quartiers résidentiels aux populations très variées. Par ailleurs, le parcours sportif de la ceinture verte traverse un grand nombre de projets de rénovations urbaines et d'opérations d'aménagement pouvant intégrer, dans le cadre de la création et de la requalification de leurs espaces publics, des installations sportives et culturelles.
Ce plan programme, réalisé en collaboration avec le secrétariat général (mission JO), la DEVE et la DJS ainsi que la DU, la DICOM et la DDTC, a pour objectif de prédéfinir le tracé ainsi que les principes d'aménagements et de programmation. Il se décline en trois plans-programmes regroupant les enjeux majeurs des actions liés au sport, à la biodiversité, à la culture et aux loisirs.

NOTE

2 190 327 HABITANTS À PARIS – Résultats du recensement au 1er janvier 2016

Une diminution de 59 648 habitants par rapport aux 2 249 975 habitants de 2011. D'après les chiffres du dernier recensement de la population de l'Insee, la population a baissé à Paris de 11 930 habitants chaque année en moyenne entre 2011 et 2016, soit un taux de -0,5 % par an. Dix-neuf arrondissements sur vingt enregistrent une baisse de leur population. Seul le 19e arrondissement voit sa population augmenter légèrement sur la période. Cette baisse se relie en particulier à la forte hausse du parc de logements inoccupés qui atteint 17 % des logements en 2016.

Selon de récents travaux de projection de population, si les tendances démographiques récentes se maintenaient, Paris enregistrerait, en 2050, une population proche de celle de 2013 (2,23 millions).

La capitale connaîtrait d'abord une légère baisse de population jusqu'au milieu de la décennie 2020-2030, avant de renouer avec une légère hausse, en raison d'un solde migratoire moins déficitaire qu'aujourd'hui.

DATAVISUALISATION

DATA PORTRAITS DES COMMUNES ET TERRITOIRES DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

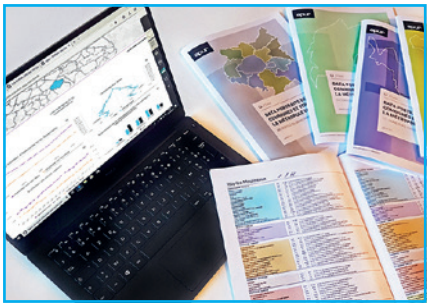

Au travers de 70 indicateurs, 6 thématiques, 22 sources statistiques… cette datavisualisation permet d'observer les évolutions et de mettre en perspective les territoires et communes de la Métropole du Grand Paris.

Cet outil s'accompagne d'interfaces graphiques simples et personnalisables permettant de visualiser les dynamiques et de comparer plusieurs communes ou territoires en fonction d'une sélection d'indicateurs.

Près de 70 indicateurs sont disponibles, regroupés en six thématiques : démographie-société, ménage-famille, logement-habitat, chômage-insertion, économie-emploi et cadre de vie.

Pour chaque indicateur, figurent l'effectif et le taux ainsi qu'une donnée d'évolution sur une période de 5 ans et une mesure de comparaison à un territoire de référence (le territoire d'appartenance pour les communes et la Métropole du Grand Paris pour les territoires).

On y trouve, par exemple : le nombre de logements sociaux, le nombre d'emplois, celui des naissances, des ménages possédant une voiture, des médecins ou encore un indice d'accessibilité aux transports en commun ou aux espaces verts.

Vingt-deux sources statistiques sont exploitées parmi lesquelles le recensement de l'Insee mais aussi des sources sur l'économie et le commerce (Pôle emploi, DADS, Sirene), l'habitat (RPLS, ministère du logement, Drihl), la démographie et le social (Etat civil, Cnaf, Filosofi), la santé (ARS), l'environnement (BSPP, AirParif) ou encore les transports (Stif).

En complément de la datavisualisation, sont disponibles en téléchargement des fascicules imprimables présentant l'ensemble des données à l'échelle de chacun des territoires et des communes qui les composent.

L'ACCÈS AU LOGEMENT SOCIAL À PARIS : QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS ?

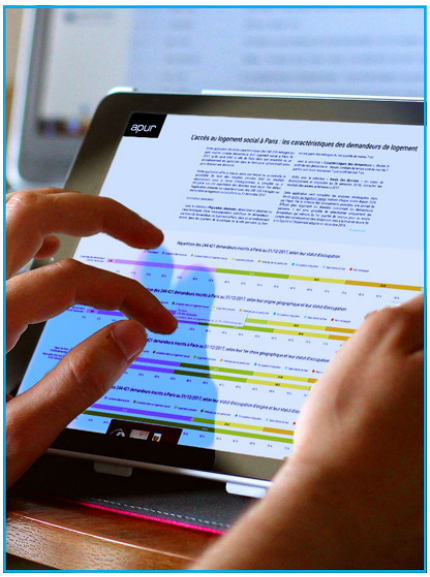

Plus de 240 000 ménages sont inscrits comme demandeurs d'un logement social à Paris fin 2017.
Depuis de nombreuses années, aux côtés de la ville de Paris, l'Apur analyse la demande de logement social. En 2019, un nouvel outil est proposé pour décrire les caractéristiques des demandeurs de logement, via un système de requêtes croisées. Les résultats apparaissent sous la forme d'histogrammes, à consulter ou à récupérer via une exportation des données sous excel.

L'application apporte ainsi par exemple des réponses chiffrées aux questions suivantes : combien de demandeurs de logement à Paris ou dans un arrondissement donné ? Quelle est la part des ménages du 1er quartile de revenu au sens de la loi Égalité et Citoyenneté, parmi les demandeurs parisiens ? Y a-t-il beaucoup de demandeurs inscrits depuis plus de 10 ans ?

POUR SUIVRE LES NOUVELLES PUBLICATIONS DE L'APUR

LE SITE INTERNET

LA NEWSLETTER

LE COMPTE TWITTER

LA PAGE FACEBOOK

LA PAGE LINKEDIN

LA PLATEFORME OPEN DATA

DES DONNÉES ACCESSIBLES ET REGROUPÉS EN 9 THÉMATIQUES :

- Données de référence
- Patrimoine
- Économie, emploi, commerce
- Social et sociétal
- Équipements et services
- Espace public et mobilités
- Paysages et aménagement
- Habitat et logement
- Environnement nature et réseaux

© ph.guignard@air-images.net

REMERCIEMENTS

Les travaux menés cette année ont été réalisés grâce au soutien de l'ensemble des adhérents et partenaires de l'Apur.

Nous ont également accompagné et ont aidé à la fabrication des contenus, les territoires et communes de la Métropole du Grand Paris, les directions régionales des services de l'État, les départements et de nombreux acteurs parisiens et métropolitains.

Nous remercions également les associations, agences d'urbanisme, entreprises, architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, sociologues, chercheurs, écoles d'architecture et d'urbanisme et universités pour leurs apports dans nos travaux.

Merci à tous nos partenaires adhérents.

www.apur.org